

# Plan Climat Air Énergie territorial

## Loire Forez agglomération

Évaluation du PCAET 2019-2025

**Rédaction** : Estelle DUBOIS

**Relecture** : Laurène PROUST



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com

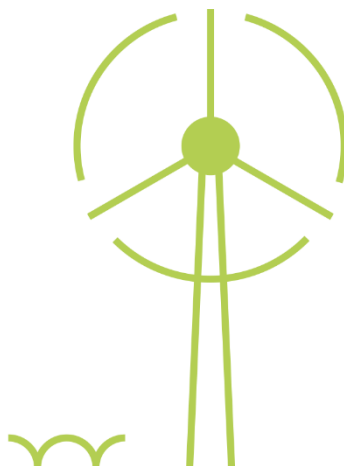
SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON

# Sommaire

<b>Chapitre I. Présentation</b> .....	<b>4</b>
<b>I.A. Présentation du territoire</b> .....	<b>5</b>
<b>I.B. LE PCAET 2019-2025</b> .....	<b>5</b>
I.B.1. Synthèse du diagnostic .....	5
I.B.2. Synthèse du plan d'actions .....	6
I.B.3. Synthèse du bilan à mi-parcours.....	8
I.B.4. Les tendances du territoire .....	10
<b>I.C. Rôle et objectif de l'évaluation du PCAET</b> .....	<b>11</b>
<b>I.D. Méthodologie</b> .....	<b>12</b>
I.D.1. Les étapes de l'évaluation .....	12
I.D.2. Le référentiel d'évaluation.....	12
I.D.3. Les sources employées pour la réalisation de l'évaluation .....	14
I.D.4. Les temps de réunions et de concertation.....	14
<b>Chapitre II. Bilan à mi-parcours du PCAET</b> .....	<b>15</b>
<b>II.A. Synthèse de l'analyse de la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial</b> ....	<b>16</b>
<b>II.B. Analyse de la mise en œuvre du programme</b> .....	<b>17</b>
II.B.1. Bilan de l'avancement des actions.....	17
II.B.2. Analyse détaillée de la mise en œuvre des actions .....	19
II.B.3. Bilan des moyens humains et financiers mis en œuvre .....	34
II.B.4. Bilan de l'efficacité des actions .....	35
II.B.5. Bilan de la gouvernance et de la coordination .....	37
II.B.6. Bilan de la dynamique du territoire .....	38



# Chapitre I. Présentation



## I.A. PRESENTATION DU TERRITOIRE

Loire Forez agglomération est composée de 84 communes et de 113 000 habitants. Situé dans le département de la Loire, le territoire est frontalier de Saint-Étienne métropole avec qui il entretient une relation privilégiée. Il un territoire marqué par plusieurs paysages : la plaine de Montbrison, qui concentre la majeure partie de la population et des services et une importante activité d'élevage bovin et les Monts du Forez, faiblement peuplés et marqués par des massifs forestiers importants.

L'agglomération est notamment compétente dans les domaines suivants :

- ✓ Aménagement du territoire et élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)
- ✓ Économie et emploi, avec notamment l'aménagement des zones d'activité, le développement des entreprises
- ✓ L'habitat
- ✓ Les déplacements, LFa est autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire
- ✓ La voirie, l'éclairage public et les réseaux
- ✓ L'eau et l'assainissement, y compris la protection des milieux aquatiques
- ✓ L'environnement et l'énergie, ainsi que la préservation des sites naturels (Natura 2000)
- ✓ Les déchets
- ✓ Le tourisme

L'agglomération est également compétente en ce qui concerne l'enfance, la jeunesse, la cohésion sociale, la culture et le sport bien que ces thématiques soient moins directement en lien avec le PCAET.

## I.B. LE PCAET 2019-2025

Le PCAET de LFa a été approuvé le 25 juin 2019.

Un bilan à mi-parcours a été réalisé en 2021 et a permis de renforcer le volet énergies renouvelables, notamment en renforçant le développement du biogaz et de la méthanisation sur le territoire.

### I.B.1. Synthèse du diagnostic

Les principaux enjeux identifiés sur le territoire lors de l'élaboration du PCAET sont (données 2014-2015) :

- **Consommation énergétique :**
  - 725 000 tCO<sub>2e</sub> soit 6,8 tCO<sub>2e</sub>/habitant/an
  - 2 717 GWh d'énergie finale consommée, soit 25,5 MWh/habitant/an
- **Production énergétique**
  - 315 GWh d'énergie produite d'origine renouvelable, soit 12% de la consommation finale
  - Le bois-énergie : 67% de la production d'énergie renouvelable
- **Facture énergétique**
  - 240 Millions d'euros dépensés pour 25 Millions d'euros produits : un des enjeux sera d'équilibrer la balance énergétique des territoires.
- **Qualité de l'air :**
- 12% de la population soumise aux dépassements de la valeur cible de PM<sub>10</sub> (particules fines)

- 19% de la population soumise aux dépassements de la valeur cible de PM<sub>2,5</sub>
- Le chauffage au bois domestique avec des appareils anciens, ainsi que le brûlage à l'air libre des déchets représentent un enjeu fort.

Les secteurs prioritaires sur lesquels agir sont :

- **Le transport par route :**
  - 1<sup>er</sup> secteur émetteur de GES et consommateur d'énergie
  - Source de pollution à l'ozone, aux NO<sub>x</sub>
  - Transport de personnes, mais aussi marchandises
- **Le résidentiel**
  - 75% des logements = habitat individuel
  - 62% de la consommation du secteur résidentiel
- **L'agriculture**
  - 2<sup>ème</sup> secteur émetteur de GES

En termes d'adaptation au changement climatique, les enjeux prioritaires identifiés sont :

- **Sensibilité forte de la population** à l'augmentation du nombre de jours de chaleur et de sécheresse : exposition renforcée à l'ozone, stress hydrique, développement de problèmes sanitaires (nouveaux agents pathogènes, allergies, etc.)
- **Sensibilité forte des milieux herbacés**, et par conséquence de l'activité agricole, à l'augmentation de la température et de la fréquence et durée des périodes de forte chaleur :
  - Modification de la dynamique de croissance, impliquant un décalage de saisonnalité et donc de disponibilité de la ressource
  - Modification probable de la qualité de l'herbe, induisant une modification probable de la qualité du lait et des produits laitiers en général
- **Enfin, une vulnérabilité accrue des peuplements forestiers**, due à la progression des ravageurs, et à l'augmentation probable du nombre et de la gravité de phénomènes extrêmes (tempêtes notamment).

## I.B.2. Synthèse du plan d'actions

Le plan d'action établi pour 6 ans, sur la période 2019-2025, comportait 22 actions, réparties en 6 axes dans sa version initiale et a été complété de 4 actions et d'un 7<sup>e</sup> axe lors de son bilan à mi-parcours.

# LES 7 AXES DU PLAN D'ACTIONS et les mesures principales

Avec son PCAET pour la période 2019-2025, Loire Forez agit sur 7 axes transversaux, via des mesures concrètes dont les effets sont d'ores et déjà visibles. L'objectif ambitieux est de baisser de 37% nos consommations d'énergies par rapport à 2014 et, dans un même temps, de multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables.

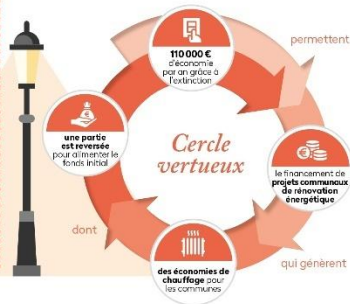


## AXE 1 BÂTIMENT

### FOCUS *Stur*

**Le cercle vertueux**  
Quand l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit finance la rénovation des bâtiments communaux. Grâce aux efforts des communes, chaque euro économisé par l'extinction en cœur de nuit alimente un fonds d'investissement de solidarité communautaire. Ce fonds est mis à disposition de toutes les communes de Loire Forez portant des projets de rénovation thermique sur leur bâtiment.

- Mise en place d'un guichet unique habitat pour toutes les démarches d'aides à la rénovation : 04 77 96 56 66.
- Aide financière à la rénovation accessible à tous les publics grâce au portail rénovations : [renovations42.org](http://renovations42.org) – 04 77 41 41 25.



## AXE 4 SOLAIRE

### FOCUS *Stur*

**Le solaire**  
Première priorité en termes de production d'énergies renouvelables sur le territoire. Afin de développer la production d'énergie solaire, Loire Forez a cofinancé le cadastre solaire. Cet outil simple et consultable en ligne, vous permet de mesurer le potentiel de votre toiture. **Rendez-vous sur [cadastre-solaire.siel42.fr](http://cadastre-solaire.siel42.fr)**

- Développement du photovoltaïque dans les communes et les entreprises et accompagnement des agriculteurs.
- 4 parcs solaires aménagés par des acteurs privés.



## AXE 5 AGRICULTURE ET ADAPTATION

- Élaboration d'un PAT : Projet Alimentaire Territorial.
- Étude diagnostic en termes de résilience au changement climatique.



### FOCUS *Stur*

#### Projet alimentaire territorial

Le projet alimentaire territorial (PAT) est un plan d'actions dont l'objectif est de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires, en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.



## AXE 2 MOBILITÉS



- Développement du télétravail, des mobilités douces, du covoiturage et de l'usage des transports en commun.
- Étude d'opportunité d'une station de recharge multi-énergies pour véhicules décarbonés (biogaz, électriques, hydrogène).



## AXE 3 FILIÈRE BOIS LOCALE

- Structuration de la filière bois grâce à la création d'une « charte forestière », animée par Fibois.
- Soutien financier à l'installation de chaufferies bois dans les communes et les entreprises (prime chaleur d'avenir SIEL ALEC).
- Promotion de l'utilisation de bois local dans la construction.

### FOCUS *Stur*

**Forez'pirer**  
Grâce au dispositif Forez'pirer, de nombreux foyers ont bénéficié d'une aide facilitant le remplacement d'un vieux appareil de chauffage au bois par un système plus performant.



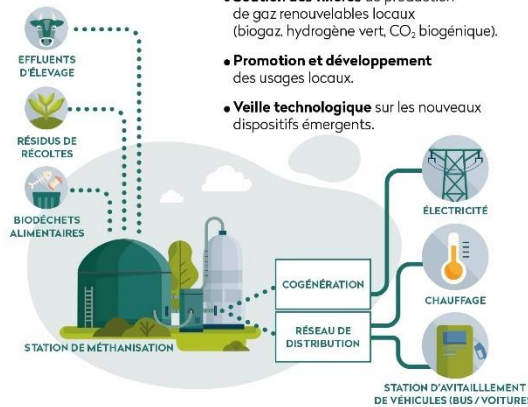
## AXE 6 URBANISME

- Mise en place d'une politique d'urbanisme sobre en carbone : amélioration de la performance énergétique des bâtiments et développement des énergies renouvelables, notamment au moyen du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration.



## AXE 7 GAZ RENOUVELABLES

- Soutien des filières de production de gaz renouvelables locaux (biogaz, hydrogène vert, CO<sub>2</sub> biogénique).
- Promotion et développement des usages locaux.
- Veille technologique sur les nouveaux dispositifs émergents.



### I.B.3. Synthèse du bilan à mi-parcours

AXE	AVANCEMENT	CONSTATS		ÉVOLUTIONS																				
1 – Bâtiments	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>lancé</th> <th>en cours</th> <th>finalisé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1,1</td> <td style="background-color: orange;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td style="background-color: green;"></td> </tr> <tr> <td>1,2</td> <td style="background-color: orange;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td></td> </tr> <tr> <td>1,3</td> <td style="background-color: orange;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td></td> </tr> <tr> <td>1,4</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		lancé	en cours	finalisé	1,1				1,2				1,3				1,4				<p><b>Points +</b></p> <p>Gain de temps pour l'utilisateur avec le guichet unique (1.1) 345 bâtiments rénovés et aidés : 9M€ d'investissement pour 450 K€ d'aide LFa (1.3)</p>	<p><b>Points -</b></p> <p>Fin du financement régional pour l'aide à la rénovation (1.3) : reste 500 € LFa Appel à projet BBC: pas assez de projet potentiels, privés ne passent pas par AAP (1.4)</p>	<p><b>1.3</b> : Conservation de l'aide à 1000€ par le transfert du budget 1.4 + bonus de 500€ pour : Chaudière fioul vers bois ; Procédé innovant ; Matériaux biosourcés <b>1.4</b> : 1.4 Bis: valorisation du Cercle Vertueux d'économie d'énergie avec un bonus aux travaux de rénovation type BBC</p>
		lancé	en cours	finalisé																				
	1,1																							
	1,2																							
	1,3																							
1,4																								
	<p><b>Points +</b></p> <p>Sensibilisation télétravail bien au-delà des objectifs (2.1) Lauréat Vélo et Territoire (2.3) Création d'un nouveau service de navette à Saint-Just-Saint-Rambert (2.4) Potentiel pour une station multi-énergie avéré par l'étude d'opportunité (2.5)</p>	<p>=</p>																						
	<p><b>Points -</b></p> <p>COVID 2020 et 2021 : baisse covoiturage et transports en communs</p>																							
3 - Bois	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>lancé</th> <th>en cours</th> <th>finalisé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3,1</td> <td style="background-color: orange;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3,2</td> <td style="background-color: orange;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3,3</td> <td style="background-color: orange;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3,4</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			lancé	en cours	finalisé	3,1				3,2				3,3				3,4				<p><b>Points +</b></p> <p>Mobilisation des acteurs de la filière bois (3.1) 160 nouveaux appareils de chauffage aidés par Forez'Pirer (3.2): Financement Prime chaleur d'avenir soutient l'installation de chaufferies bois (3.3)</p>	<p><b>3.1</b> : Assurer une action spécifique de type Plan d'approvisionnement territorial dans le programme d'action de la charte (Méthodologie COFOR) <b>3.2</b> : Arrêt du financement de FOREZ'PIRER en 2024 (arbitrage budgétaire) <b>3.4</b> : Action de Promotion de la filière bois construction et du bois local conduite par Fibois (orientation 7 de la charte)</p>
			lancé	en cours	finalisé																			
	3,1																							
	3,2																							
	3,3																							
3,4																								
	<p><b>Points -</b></p> <p>Retrait du financement régional pour l'aide Forez'Pirer (3.2): reste 500 € LFa Appel à projet écoconstruction : pas assez de projet potentiels, privés ne passent pas par AAP (3.4)</p>																							

AXE	AVANCEMENT				CONSTATS		ÉVOLUTIONS	
4 - Solaire		lancé	en cours	finalisé	Points +	Mise en place d'un cadastre solaire consultable gratuitement (4.1) Mobilisation des communes (4.2) 4 parcs solaires de plus 5 Mwc chacun aménagés sur le territoire (4.5)	4.2 : Action de péréquation des projets communaux en partenariat technique avec le SIEL (Stratégie solaire Plan de mandat)	
	4,1							
	4,2							
	4,3							
	4,4							
	4,5				Points -	Difficultés vis-à-vis des contraintes ABF		
5 - Agriculture		lancé	en cours	finalisé	Points +	Étude diagnostic et piste d'action réalisée en 2021 et 2022		
	5,1							
	5,2				Points -			
6 - Urbanisme	Élaboration PLUI à 87 à partir de 2023							
7 - Gaz renouvelables locaux	7.1	Parfaire le potentiel d'intrants sur le territoire (déchets agricoles, ménagers)						Nouvelle action
	7.2	Soutenir les filières de production (Biogaz, hydrogène vert, CO <sub>2</sub> biogénique...)						
	7.3	Développer les usages locaux (mobilité, résidentiel, bâtiment...)						
	7.4	Assurer une veille technologique sur les nouveaux dispositifs émergents (notamment force de l'eau)						

## I.B.4. Les tendances du territoire



Croissance démographique rapide, avec près de 600 habitants supplémentaires par an  
Population vieillissante et potentiellement plus précaire et isolée  
Des populations plus jeunes, actives et diplômées qui s'installent sur le territoire



Augmentation du nombre de logement et de leur taille mais baisse de la taille de ménages  
Des maisons individuelles isolées comme mode de logement le plus courant avec quelques communes dont le parc d'appartements se développe  
Un parc de logement ancien, avec des besoins de rénovation importants



Une augmentation du nombre d'emplois et d'entreprises sur le territoire  
Une économie de plus en plus tournée vers le secteur tertiaire  
Une déprise agricole et industrielle qui continue



Une augmentation du nombre de voiture plus importante que la croissance démographique et des véhicules de plus en plus récents (x10 voitures électriques en 10 ans)  
Un recours à la voiture toujours aussi important malgré une offre de transport qui se développe  
Un développement du télétravail qui commence à se voir (5% des actifs)  
Une connexion avec SEM très importantes, avec 1/3 des actifs du territoire qui s'y rendent quotidiennement pour travailler



Agriculture plus productive : mécanisation, augmentation des surfaces de cultures céréalières, baisse des surfaces de prairies permanentes et augmentation du bétail  
Baisse du nombre d'exploitations et difficultés de transmission  
Augmentation de l'agriculture biologique

## I.C. ROLE ET OBJECTIF DE L'ÉVALUATION DU PCAET

L'objectif de l'évaluation finale est de dresser le bilan des apports et des effets du PCAET et d'en tirer des enseignements pour préparer l'avenir. Il s'agit ici d'accompagner la collectivité dans ses choix futurs en lui fournissant des éléments d'appréciation pour favoriser une prise de décision plus éclairée. En ce sens, l'évaluation doit venir nourrir les réflexions dans une démarche de progrès. Au-delà, elle constitue une démarche centrale permettant de répondre à des objectifs multiples :



- **Rendre compte** des effets du programme et de ses résultats auprès des élus, techniciens, services de l'État, citoyens, etc. pour en apprécier l'efficacité ;



- **Comprendre** les facteurs de réussite, leviers d'action, facteurs de reproductibilité, mais aussi les échecs et les freins et **apprécier la cohérence** entre objectifs, ressources et actions ;



- **Estimer et apprécier** la valeur de la politique menée et apprécier les changements produits pour apprécier la pertinence des objectifs initiaux ;



- **Améliorer le programme** : mettre en exergue les réussites et identifier les marges de progrès afin d'en optimiser les résultats à l'avenir ;



- **Partager, (re)mobiliser et rebondir** : l'association des différents acteurs est essentielle pour prendre en compte les points de vue et s'assurer de l'appropriation de la démarche comme de ses résultats.

### Les grands principes de l'évaluation :

- Effectuer un état d'avancement des actions ;
- Éclairer l'efficacité de la démarche et donner des axes de réflexion ;
- Identifier des difficultés et envisager les adaptations nécessaires au regard des évolutions et des conclusions de l'étude ;
- Préparer la suite, dont l'évaluation finale.

Approuvé en juin 2019, le PCAET de LFA s'articule autour d'une stratégie, qui fixe des objectifs à l'horizon 2030 et 2050, et d'un plan d'actions qui traduit ces objectifs en réalisations opérationnelles.

En application des articles L.229-26 et R.229-51 du Code de l'Environnement, le PCAET de LFA doit faire l'objet d'un suivi et être mis à jour au bout de 6 ans.

## I.D. METHODOLOGIE

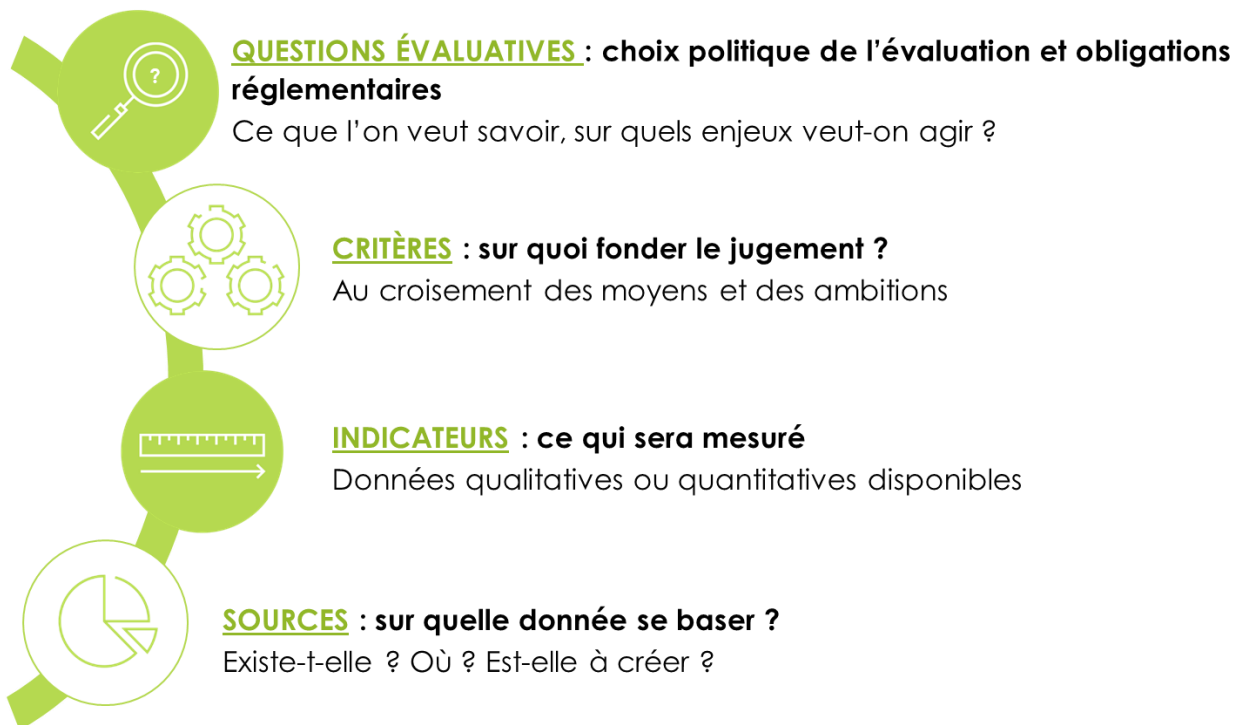
### I.D.1. Les étapes de l'évaluation



- ✓ À travers un **tableau de bord**
- ✓ Vérifier leur **pertinence**
- ✓ Pour **justifier l'avancement**, identifier les opportunités ou les leviers
- ✓ **Le retour des pilotes est essentiel**
- ✓ Pour évaluer l'**efficacité** des actions et le comparer aux objectifs
- ✓ Sur les **rapports budgétaires**, les entretiens, les CR des réunions, le sondage Grand Public, etc.
- ✓ Pour vérifier la **cohérence** et l'avancement
- ✓ Pour apprécier les **efforts de mobilisation**, la variété d'actions engagés et de cibles
- ✓ Pour **contextualiser**, évaluer les facteurs d'influence, comprendre la dynamique locale

### I.D.2. Le référentiel d'évaluation

Le référentiel d'évaluation constitue le cadre d'ensemble du bilan.



L'évaluation du PCAET est réalisée à travers l'analyse de plusieurs critères, déclinés depuis les questions évaluatives.

Questions évaluatives	Critères d'évaluation
<p><b>Avancement</b> : en quoi les actions mises en œuvre répondent-elles aux enjeux identifiés dans le PCAET ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les actions prévues ont-elles été mises en œuvre ? <i>(Conformité de la mise en œuvre des actions et du planning)</i></li> <li>• Quels ajustements ont été nécessaires ?</li> <li>• Quelle a été l'influence du contexte local ?</li> <li>• La mise en œuvre des actions est-elle cohérente avec les enjeux ?</li> <li>• Des opportunités ont-elles émergées ?</li> </ul>
<p><b>Moyens</b> : les moyens humains et financiers mobilisés sont-ils en adéquation avec l'avancement et les résultats ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle est l'adéquation entre les moyens humains et les ambitions ? Les résultats ?</li> <li>• Quelle est l'adéquation entre les moyens financiers et les ambitions ? Les résultats ?</li> <li>• Des ajustements dans les moyens mis en œuvre sont-ils nécessaires pour poursuivre les actions ?</li> </ul>
<p><b>Efficacité</b> : en quoi les actions ont permis d'engager la transition écologique et l'adaptation du territoire ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle est l'évolution observée des indicateurs énergétiques du territoire ?</li> <li>• Quel est l'impact a priori des actions engagées ? Quelle dynamique locale est engagée ?</li> </ul>
<p><b>Gouvernance &amp; coordination</b> : en quoi la gouvernance et le portage de la démarche ont-ils contribué à la bonne mise en œuvre des actions ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quel a été l'effet du PCAET sur les politiques locales ?</li> <li>• Des instances de suivi des actions ont-elles été organisées ? Quelle a été la participation ?</li> <li>• Quels sont les typologies d'acteurs participant à la mise en œuvre du PCAET ?</li> <li>• Des partenaires techniques sont-ils associés à la mise en œuvre ?</li> <li>• La coordination interne sur les actions se fait-elle de manière transversale ?</li> </ul>
<p><b>Cohérence et dynamique locale</b> : dans quelle mesure les actions sont-elles cohérentes ou participent-elles de la dynamique locale ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment se traduit le PCAET dans les autres Plans &amp; Programmes de la collectivité ?</li> <li>• Quel plan de communication a été mis en place ?</li> <li>• Quelle est l'appropriation par les habitants des enjeux et actions ?</li> <li>• D'autres dynamiques locales se sont-elles formées ?</li> <li>• Des évolutions sont-elles imputables en tout ou partie à des phénomènes externes ?</li> </ul>

### I.D.3. Les sources employées pour la réalisation de l'évaluation

La réalisation du bilan du PCAET nécessite l'analyse d'un ensemble de données quantitatives et qualitatives permettant d'apprécier les évolutions du contexte, de la situation énergétique, de la qualité de l'air, mais également de l'avancement des actions et des moyens alloués. Pour ce faire, des entretiens ont également été réalisés avec les porteurs d'actions et personnes référentes, afin d'obtenir un retour direct et qualitatif sur la mise en œuvre du plan.

#### Sources des données collectées :

- ORCAE (observatoire Climat – Énergie en Région AURA)
- Atmo AURA
- Bilans de LFA sur les actions menées, bilan à mi-parcours, rapports d'activité, rapports des partenaires, etc.
- Tableaux financiers et budgets du service

#### Entretiens avec les porteurs d'actions :

- Des entretiens avec certains partenaires :
  - GRDF
  - SIEL
  - EPURES (agence d'urbanisme)
- Des entretiens avec certains services :
  - Patrimoine
  - Habitat
  - Mobilité
  - Urbanisme
  - Voirie
  - Président
- 2 sondages :
  - Grand public :
    - 179 réponses exploitables
    - 54 communes représentées
  - Élus des communes :
    - 30 communes représentées
    - *Ailleux, Arthun, Bard, Boisset-lès-Montrond, Cezay, Chalais-le-Comtal, Chambles, Châtelneuf, Chenereilles, Écotay-l'Olme, La Chamba, La Chambonie, La Valla-sur-Rochefort, Lavieu, Leigneux, Lérigneux, Marols, Montbrison, Noirétable, Saint-Didier-sur-Rochefort, Sainte-Agathe-la-Bouteresse, Saint-Georges-en-Couzan, Saint-Jean-Soleymieux, Saint-Just-Saint-Rambert, Saint-Paul-d'Uzore, Saint-Priest-la-Vêtre, Saint-Romain-le-Puy, Unias, Verrières-en-Forez, Vêtre-sur-Anzon*

### I.D.4. Les temps de réunions et de concertation

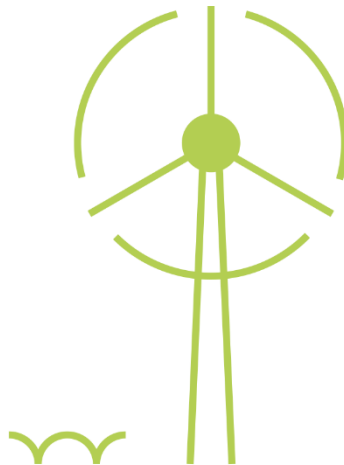
- Cadrage
- Entretiens avec les services sur les actions
- Ateliers de travail de LFA le 17 janvier 2025 sur les actions & le bilan des actions passées



## Chapitre II.




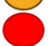

# Bilan à mi-parcours du PCAET

2








Le présent rapport fait état du bilan à mi-parcours du PCAET de LFa et répond aux questions évaluatives posées plus haut.

Une appréciation synthétique est proposée avec un code couleur :

-  Tout va bien, comme prévu, voire mieux
-  Tout va bien, mais on a fait autrement
-  Quelques retards ou difficultés
-  Pas engagé, insuffisant, peu satisfaisant
-  Annulé, pas de moyens, etc.

## II.A. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Questions évaluatives	Synthèse du bilan
<p><b>Avancement</b> : en quoi les actions mises en œuvre répondent-elles aux enjeux identifiés dans le PCAET ?</p>	
<p>Un niveau d'avancement qui correspond à ce qui était attendu sur cette période, avec des actions fortes engagées sur des enjeux clefs de la démarche de PCAET, notamment avec le regain d'engagement pour les énergies renouvelables et notamment le biogaz.</p> <p>Le contexte réglementaire et certaines opportunités ont permis d'apporter des réponses opérationnelles sur les enjeux de mobilité, d'habitat et de qualité de l'air.</p>	
<p><b>Moyens</b> : les moyens humains et financiers mobilisés sont-ils en adéquation avec l'avancement et les résultats ?</p>	
<p>L'adéquation des moyens humains et financiers mis en œuvre dans le cadre du PCAET est satisfaisante, mais des points d'amélioration ont été notés : l'équipe interne de Loire Forez agglomération permet de couvrir plusieurs thématiques transversales du PCAET cependant l'animation au sens propre du terme, à savoir la mobilisation des partenaires, des communes, la travail en réseau, etc. manque d'ampleur et ne permet pas de faire de LFA la « coordinatrice de la transition sur son territoire ».</p> <p>Les moyens financiers engagés sont importants et la réactivité du territoire, par exemple suite au désengagement de la Région sur les dispositifs d'aide est à souligner.</p>	
<p><b>Efficacité</b> : en quoi les actions ont permis d'engager la transition écologique et l'adaptation du territoire ?</p>	
<p>Il ressort de l'analyse des indicateurs énergétiques que les crises sanitaires et énergétiques ont eu un impact sur la baisse des consommations énergétiques et les émissions de GES, en particulier dans l'industrie et les transports.</p> <p>La qualité de l'air est en amélioration (suppression des épisodes de dépassement des seuils réglementaires) et les actions en faveur du déploiement des énergies renouvelables, en particulier le biogaz, portent leurs fruits.</p>	
<p><b>Gouvernance &amp; coordination</b> : en quoi la gouvernance et le portage de la démarche ont-ils contribué à la bonne mise en œuvre des actions ?</p>	
<p>Les moyens internes de LFA sont importants et les équipes bien engagées. Cependant, la coordination avec les partenaires et avec les communes n'est pas encore bien structurées et les actions sont souvent menées de manière isolée. Ce point a tendance à se résorber depuis le bilan à mi-parcours.</p>	
<p><b>Cohérence et dynamique locale</b> : dans quelle mesure les actions sont-elles cohérentes ou participent-elles de la dynamique locale ?</p>	
<p>Il ressort globalement une attente de solutions et d'informations, face à un engagement en hausse de la part du grand public. Un besoin de communication, de mise en avant des mesures dont le grand public est la cible est également mis en évidence.</p> <p>Un écart entre les attentes de la population et les priorités des élus ressort du questionnaire.</p>	

## II.B. ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

### II.B.1. Bilan de l'avancement des actions

Questions évaluatives	Critères d'évaluation	Synthèse du bilan
<b>Avancement</b> : en quoi les actions mises en œuvre répondent-elles aux enjeux identifiés dans le PCAET ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les actions prévues ont-elles été mises en œuvre ? (<i>Conformité de la mise en œuvre des actions et du planning</i>)</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quels ajustements ont été nécessaires ?</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quelle a été l'influence du contexte local ?</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>La mise en œuvre des actions est-elle cohérente avec les enjeux ?</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Forez'Pirer, Forez'Nover</li> <li>Étude complémentaire sur le biogaz</li> <li>Futur PLUi pour assurer une cohérence territoriale</li> <li>PAT (Projet Alimentaire Territorial)</li> <li>Expérimentation de la sécurité sociale de l'alimentation</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retard dans le déploiement des énergies renouvelables hors biogaz</li> <li>Difficultés à mobiliser les partenaires</li> <li>Méconnaissance des habitants</li> <li>Manque d'ambition sur les actions mobilité</li> </ul>

Globalement, les actions ont été mises en œuvre et adaptées en fonction des opportunités et difficultés rencontrées. Les axes ayant pris du retard par rapport aux autres sont la rénovation du patrimoine public, et en particulier des communes et le développement du photovoltaïque.

#### a Les actions prévues ont-elles été mises en œuvre ?

Les actions fortes ont été engagées, sur les enjeux clefs du PCAET : sur la rénovation des bâtiments (logements privés et bâtiments publics), sur l'alimentation, sur les déchets, sur la qualité de l'air, sur le développement du biogaz. Quelques actions n'ont pas été mises en œuvre ou ont été revues au cours du PCAET. Il s'agit principalement de sous-actions et d'items spécifiques, qui n'ont pas été mis en place pour des raisons de moyens pour certains, mais également de calendrier (dans le cas où l'action est bien prévue, mais repoussée).

L'analyse de l'avancement des actions est présentée de manière détaillée dans les pages suivantes, axe par axe.

#### b Quels ajustements ont été nécessaires ? Quelle a été l'influence du contexte local ?

Depuis le bilan à mi-parcours, la stratégie de développement des ENR a été revue pour s'orienter davantage vers le biogaz. Les autres volets ont alors pu être mis de côté ou moins priorités.

Les aides au changement de chauffage bois ont été retirées par suite de l'épuisement du budget prévu, épuisement accéléré fortement après le retrait de la Région, LFa ayant compensé financièrement. Le territoire a structuré sa politique dans plusieurs domaines, en rédigeant des programmes structurants : programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, projet alimentaire territorial labellisé de niveau 2, schéma cyclable. La réaction du PLUi à l'échelle de LFa est une opportunité de traduire dans les orientations les éléments inscrits dans le PCAET et cet enjeu est bien anticipé.

Un impact de la crise sanitaire dans la mise en œuvre des actions a été observé : il a notamment entraîné un retard dans la mise en place de certaines mesures. Ceci a été ici pris en compte en analysant également des données sur l'année 2023, permettant d'observer la mise en œuvre du plan climat sur 4 ans au lieu de 3 ans (2020-2023, au lieu de la période 2020-2022). 2020 est ici considérée comme une année blanche.

### **c La mise en œuvre des actions est-elle cohérente avec les enjeux ?**

Oui, des actions fortes sur les logements et sur les énergies renouvelables ont été mises en place, autant à destination des particuliers qu'aux acteurs privés et aux communes. Les actions en matière de mobilité sont également de mieux en mieux structurées, l'articulation et la coordination avec les autres autorités organisatrices des mobilités constituant parfois un frein.

Une absence de mise en œuvre d'une gouvernance du PCAET a été constatée. Il ressort donc un besoin de mobiliser élus & partenaires pour assurer le pilotage, porter des actions auprès des partenaires et assurer une cohérence d'ensemble. Toutefois, un pilotage du plan climat a été assuré, sous une autre forme que celle prévue dans le plan d'actions.

### **d Des opportunités ont-elles émergées ?**

- La mise en œuvre du Schéma cyclable ;
- Le PAT niveau 2 et l'expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation ;
- Les études sur la ressource en eau qui mobilisent les acteurs et contribuent à faire bouger les lignes et avancer les pratiques ;
- La réalisation du BEGES dont les actions impactent l'exemplarité interne de LFa et sont conjointes, sur le volet des déchets, avec l'élaboration du PLPDMA.
- Le travail sur le PPA, qui se traduit par des actions et des objectifs dans de nombreux domaines.

## II.B.2. Analyse détaillée de la mise en œuvre des actions

### a Bilan des actions de l'axe bâtiment, focus sur les logements



#### Tendances depuis le bilan à mi-parcours :

- Confortement de la bonne dynamique sur les projets de rénovation, mais des rénovations « au compte-goutte », notamment en raison du contexte pavillonnaire
- Refonte et revalorisation des aides de LFA
- La mise en place de la RE 2020 pour la construction neuve et le décret tertiaire



#### Éléments de contexte :

- Progression démographique, croissance du nombre de ménages et réduction de leur taille, croissance des logements collectifs
- Certains secteurs concentrent les ménages précaires, renforçant la difficulté d'intervention, mais un PIG dédié à leur accompagnement
- Un contexte mouvant des aides nationales

#### Niveaux d'avancement et d'efficacité de l'axe



Avancement	
Résidentiel	Objectifs : 300 projets rénovation thermique accompagnés par an
	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ 353 logements rénovés par an à mi-parcours, 374 en 2023.</li> <li>→ Mise en œuvre de la MDHL, structuration d'un guichet unique avec les acteurs locaux (ADIL, ALEC 42, etc.) et mise en place de permanences territoriales</li> <li>→ Mise en place d'un PIG 2022-2026 avec l'ANAH : année 2, atteinte de 74% de l'objectif pour la lutte contre la précarité énergétique et 9% pour les aides aux travaux de performance énergétique.</li> <li>→ PLH en cours sur 2020-2026 (premier bilan à 2023 : 442 projets financés sur les 3 premières années du PLH, soit 28% de l'objectif global du PLH. 972 logements accompagnés en 4 ans)</li> <li>→ AAP rénovation : retiré car fonctionnement qui n'intéressait pas.</li> <li>→ Rénovation globale qui commence à prendre, mais les primo-accédants et bailleurs passent sous les radars de la rénovation globale.</li> </ul>
Moyens	
Résidentiel	0,5 ETP en 2021 et 1 ETP en 2022 au sein de LFA Permanences Rénov'Actions 42 : 20 000 €/an Aides PIG : 102 k€ en 2024 Aides BPE / Forez'Nover : 943 700 € en 2024 (x4 entre 2022 et 2023, puis à nouveau x4 entre 2023 et 2024) Évolution des aides de LFA suite au désengagement de la Région (500 €)
Gouvernance	
Résidentiel	Fonctionnement en lien avec la MDPH et l'ALEC 42.

Commentaires

Avec le PLH : quantification du nb de logements à réaliser, 2024 devient l'année de référence suite à la crise du logement.  
 Nouveau mode de consultation, avec le service de rénovation de l'habitat et changement du mode de financement (LFA en intermédiaire unique État / partenaires).

Pistes de poursuite / ajustements	Points +	Points -
<p>Renforcement accompagnement / montant rénovation sur logements individuels en priorité</p> <p>Construction matériaux biosourcés à renforcer</p> <p>Accompagnement des commerçants + tertiaire et entreprises (Edel 42 par exemple)</p> <p>Rénovation des bâtiments publics</p> <p>Renforcer la mobilisation des aides « spécifiques » (patrimoine, matériaux, etc.), pour ne « louper » aucun projet</p> <p>Investir la sphère de la transaction (notaires, banques, agences, etc.)</p> <p>Pour les publics ANAH, enveloppe d'aide « dernier coup de pouce » (pour engager les projets avec un reste à charge faibles, mais non supportable par le ménage)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ PLH ; PIG Loire-Forez (2022-2026)</li> <li>✓ Refonte du dispositif d'aides à la réno « Forez-nover » en 2024 et revalorisation des aides (cumulable avec les aides du PLH et MaPrimeRénov)</li> <li>✓ Centralisation à la MDHL &amp; 5 permanences terr.</li> <li>✓ Animation ALEC vers les professionnels du BTP</li> <li>✓ Une poursuite de la (bonne) dynamique sur la rénovation (obj. : 300 réno/an &gt; 353/an à mi-parcours et 374 en 203)</li> <li>✓ Mois de 10% de constructions en bois, mais 35% pour l'élévation et l'extension : un usage qui progresse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Aide BBC (action annulée : manque d'intérêt)</li> <li>✓ Les évolutions régulières du dispositif d'accompagnement à la rénovation (lisibilité, suivi, aides financières, etc.)</li> <li>✓ Peu d'investissement du champ de la transaction (hors mesures portées par l'ALEC)</li> <li>✓ Atteinte partielle des objectifs annuels « réno » du PIG et des objectifs sur les aides bonus</li> <li>✓ Conjoncture économique depuis 2022/2023 moins favorable aux gros projets de rénovation</li> </ul>

**b Bilan des actions « Bâtiments – Patrimoine »**



**Tendances depuis le bilan à mi-parcours :**

- > Ajout d'une action dédiée
- > Renouvellement du BEGES



**Éléments de contexte :**

- > Coûts de l'énergie qui impactent également les communes

**Niveaux d'avancement et d'efficacité de l'axe**



Avancement	
Public	Objectifs : 1 appel à projet par an & 10 projets aidés par an
	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Cercle vertueux à destination des communes, avec un AAP de 200 000 € / an (fonctionnement d'intracring : s'alimente sur les économies générées)</li> <li>→ Service « SAGE » le syndicat d'énergie pour la mise à disposition d'un CEP (conseiller en énergie partagé) : entre 2018 et 2024, une vingtaine de dossiers par an (réalisations concrètes)</li> <li>→ Unité sur la télégestion : instrumentation des bâtiments pour le suivi des consommations, forte augmentation des demandes sur les dernières années.</li> <li>→ Au sein de LFA : fonctionnement avec un économe de flux, gestion centralisée des bâtiments. Réalisation du BEGES : 5% sur les bâtiments &gt; de 1000 T/an à 800 T sur le nouveau BEGES (2024).</li> <li>→ Contrats chaleur renouvelable : 30 projets entre 2022 et 2024, en bois (11), géothermie (6), réseaux de chaleur (2), pour une production totale de 4 GWh.</li> <li>→ Éclairage public : avec un schéma directeur éclairage public 2020-2026 ; travail du SIEL (délégation de compétence) ;95% des communes pratiquent l'extinction partielle pour 71% des points lumineux, label villes et villages étoilés ; réduction de 42% de la consommation d'énergie (2020-2023)</li> </ul>
Moyens	
Public	<p>Moyens : recherche de subvention systématique, fonds chaleur, fonds verts, CEE. (Constat : Plutôt bien aidé) &gt; Fonds chaleur sur une chaufferie bois + convention pour la future piscine (géothermie sur forage + solaire thermique) + musée de l'Orée à venir (géothermie). Avec le SIEL et ALEC42 (recontractualisé pour 4 ans, environ 30 projets des communes aidés sur les 3 premières années) : bois et un peu de géothermie.</p> <p>AAP de 200 000 € CEP au SIEL et 1 économe de flux à LFA</p>
Gouvernance	
Public	Collaboration forte avec le SIEL sur l'accompagnement à la rénovation, suivi des consommations, contrats chaleur renouvelable et l'éclairage public
Commentaires	
CEP > la plupart des communes adhérentes (env. 50 il y a 2 ans) + LFA pas adhérent au SIEL	

Pistes de poursuite / ajustements	Points +	Points -
<p>Massifier l'accompagnement de la rénovation des bâtiments publics &gt; toutes les communes dans le SAGE</p> <p>Développer les groupements d'achats</p> <p>Rajouter un volet spécifique issu du BEGES, reprenant les mesures du plan de transition du BEGES, portant sur les bâtiments, les véhicules, la production d'ENR,</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nouvelle action « Cercle vertueux des économies d'énergie »</li> <li>✓ SIEL : service d'assistance à la gestion énergétique (majorité de communes adhérentes) et 1 économe de flux à LFA</li> <li>✓ Bon fonctionnement de l'AAP rénovation pour les communes, qui s'auto-finance</li> </ul>	

<p>etc. (lors d'une élaboration dans le même temps, le PCAET doit intégrer le BEGES comme un volet « interne »)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise à jour en cours du BEGES (baisse des consos de 5% par an)</li> <li>✓ Schéma directeur éclairage public (71% des points lumineux en extinction)</li> </ul>	
---	---	--

### c Bilan des actions « Mobilité »

#### Tendances depuis le bilan à mi-parcours :



- Baisse de la mobilité sur la dernière décennie
- Poursuite des investissements de LFA et de la planification des mobilités (schémas)
- Progression des indicateurs (parts modales 2021)
- 2,7 dépl./jour en moyenne en voiture (74% part modale)
- 0,65 dépl./jour en moyenne à pied (18% part modale), contre 0,73 en 2010

#### Éléments de contexte :



- Suite COVID avec une évolution des pratiques de mobilité
- Une crise énergétique qui peut avoir une incidence sur la mobilité
- Près de 10% des résidents font du TT au moins occasionnellement
- 51% des actifs travaillent dans la zone de résidence ; 34% à SEM
- Volonté globale d'emploi du vélo (mais besoin d'infrastructures)
- 72% des déplacements en interne à LFA ; 15% avec SEM

#### Niveaux d'avancement et d'efficacité de l'axe



Avancement	
<b>Télétravail &amp; entreprises</b>	<p>Objectif : 3% de la population active en télétravail au moins 1j/semaine en 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ 8 % d'actifs télétravaillent au moins occasionnellement et 5% un à plusieurs jours par semaine. (Enquête Ménages Déplacements (EMC<sup>2</sup>) 2021)</li> <li>→ Plan de Mobilité Inter-Entreprises (PDMIE) à Montbrison en cours.</li> <li>→ Réflexion sur la mise en place aussi versement mobilité</li> </ul>
<b>Covoiturage</b>	<p>Objectif ; part modale du covoiturage à 25% en 2030</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Selon l'enquête EMC<sup>2</sup> : des résultats qui ne sont pas à la hauteur des attentes, avec notamment une stabilité de la part « voiture passager » (à 16%)</li> <li>→ Schéma de développement des aires de covoiturage</li> <li>→ 2 parkings par an réalisés (19 au total, 385 places de stationnement 7/24, + 40 places vélo)</li> <li>→ Mov'Ici présent également : des communes ont essayé de faire des groupes, mais pas très utilisés (fonctionnement surtout avec d'autres outils, de manière plus informelle)</li> <li>→ Expérimentation conduite avec 2 communes sur autostop spontané</li> <li>→ Démarche d'articulation des parkings avec de la production d'ENR.</li> </ul>

<b>Modes actifs</b>	<p>Objectif : part modale vélo à 4% en 2030 ; part modale marche à 22% en 2030</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Selon enquête EMC<sup>2</sup> : pour 85% des usages, le stationnement est un frein pour la pratique du vélo ; la marche est concentrée essentiellement à Montbrison.</li> <li>→ Globalement stabilité de la part modale de la marche, légère augmentation pour le vélo, mais reste autour de 1% de part modale (un peu plus de 1.4% dans le Sud-Est du territoire, entre 0.7 et 1.4% à Montbrison).</li> <li>→ Sensibilisation : prise en charge Savoir Rouler à Vélo par LFA (financement en cours aussi) pour environ 1500 / 1600 élèves par an + actions de qq communes</li> <li>→ Flotte de VAE au siège de LFA, mais peu utilisée.</li> <li>→ Formation des élus : annulée, mais demande de la part des élus (à recalculer).</li> </ul>	
<b>Transports en commun</b>	<p>Objectif : Part modale 6% en 2030</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Difficultés à communiquer avec la SNCF, problématique sur l'absence de TER et suppressions à la dernière minute</li> <li>→ Ligne de TC Montbrison – St-Étienne : très fréquentée et bonne gestion / fréquentation. Renforcement prévu dans le cadre du plan de déplacement de St-Étienne. 90% des habitants n'ont pas d'abonnement aux transports en communs (EMC<sup>2</sup>).</li> <li>→ Création service de navette urbaine St-Just – St-Rambert - Bonson : service qui ne fonctionne pas aussi bien que prévu mais reste intéressant, en complément des lignes de cars de la Région.</li> <li>→ Navette Montbrison : reconfiguré, service qui fonctionne très bien (fréquentation en hausse 27.8% sur 2022-2023) ; véhicules électriques depuis 2022 ; Liaison St-Just – St-Rambert – Bonson : baisse de fréquentation 2022-2023 (-13%), mais reste plus élevé que 2021.</li> <li>→ Baisse de la fréquentation en 2023 des lignes de proximité à confirmer sur la tendance.</li> <li>→ Communication : réalisée au fil de l'eau, lors des forums ; les transporteurs ont aussi des actions prévues (cf. contrats passés) ; mobilisation de la semaine de la mobilité.</li> </ul>	
<b>Station de recharge hydrogène &amp; GNV</b>	<p>Objectif 1 station multi-énergie ; 30 véhicules hydrogènes, 20 à 40 véhicules GNV.</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mise en œuvre de la station début 2025, uniquement sur le GNV et l'électricité, mais possibilité d'évolution vers l'hydrogène. Ouverture pour les poids lourds et les particuliers.</li> <li>→ En cours de renouvellement des deux lignes de l'Agglo vers le bio GNV.</li> <li>→ Schéma IRVE en cours : 13 bornes installées sur LFA. Le nombre de sessions de recharge (bornes suivies par le Syndicat d'énergie) a triplé entre 2021 et 2024 (2053 à 6090 recharges, pour un débit d'énergie de 31000 kWh à 107000 kWh).</li> </ul>	
<b>Moyens</b>		
<b>Télétravail &amp; entreprises</b>	<p>Mise en place autonome du télétravail</p>	
<b>Covoiturage</b>	<p>Covoit : au sein de LFA, 50k€ par an pour création infrastructures.</p>	
<b>Modes actifs</b>	<p>Plus de 200 km d'itinéraires prioritaires + AAP FMATC &gt; 1,3 M€ subventions + financements Département 400 000 €/an et priorité aux aménagements du schéma directeur, pas d'aide si les communes veulent faire aménagement hors zones prioritaires.</p>	

<b>Transports en commun</b>	Investissement de 5M€ il y a 3 / 4 ans pour le maintien de la liaison St-Étienne – Montbrison en train. Coût du service de navette Montbrison - Savigneux en 2023 : 281 300,25€ HT, soit 309 430,28€ TTC Coût du service de navette St-Just-St-Rambert – Bonson en 2023 : 151 398,49€ HT, soit 166 538,34€ TTC	
<b>Station de recharge hydrogène &amp; GNV</b>		
<b>Gouvernance</b>		
<b>Télétravail &amp; entreprises</b>	Mise en place autonome du télétravail	
<b>Covoiturage</b>	Pilotage par LFA, avec SEM (dans le cadre de son plan de mobilité)	
<b>Modes actifs</b>	Schéma directeur cyclable, approuvé 2022, modifié 2023 Sur la marche : pas de compétence de LFA, mais bonne coordination avec les communes.	
<b>Transports en commun</b>	Difficultés à travailler avec la SNCF, alors qu'il y a un enjeu sur la ligne de TER. Coordination avec SEM sur les transports en commun.	
<b>Station de recharge hydrogène &amp; GNV</b>	Développement du projet avec un Appel à Manifestation d'Intérêt. Avec un porteur local, garantie d'origine locale. Développement bioGNV et pas encore hydrogène.	
<b>Commentaires</b>		
<p>Crise sanitaire en 2020/2021 : a entraîné des répercussions sur les modes de déplacements des habitants et des actifs, en particulier sur la généralisation du télétravail.</p> <p>Crise des prix de l'énergie en 2022/2023 : a entraîné des répercussions sur les pratiques de déplacements (réduction de la fréquence, des distances, emploi des transports collectifs, etc.)</p>		

Pistes de poursuite / ajustements	Points +	Points -
<p>Renforcement ligne ferroviaire</p> <p>Rabatement vers les gares en parallèle</p> <p>Renforcement lignes de bus / fréquence</p> <p>Arrêts (train / bus) systématiquement articulé entre eux et avec parkings cyclables, modes actifs</p> <p>Valoriser (et renforcer) l'action à destination des entreprises (avec l'ALEC, soutien aux PDMie, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Schéma de développement des aires de covoit (et poursuite de la dynamique de 2 parkings par an)</li> <li>✓ Schéma directeur cyclable</li> <li>✓ Savoir rouler à vélo</li> <li>✓ Bonne gestion / fréquentation ligne Saint-Étienne-Montbrison</li> <li>✓ Navette Montbrison</li> <li>✓ Progression part modale de la marche : 18% (surreprésentée à Montbrison)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Difficulté à communiquer avec SNCF</li> <li>✓ Pas d'actions sur le renouvellement des voitures thermiques vers électrique</li> <li>✓ Part modale du covoiturage plus difficile à faire évoluer (16% « passager »)</li> <li>✓ Progression faible de la part modale du vélo (1% selon EMC2)</li> </ul>

Renforcer les actions sur le covoiturage	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Baisse de la part modale voiture &lt;2pts (2010-2021) sur le Sud &amp; Est du territoire</li> <li>✓ Concrétisation du projet de station GNV prochainement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vélo : besoin de sécurisation des stationnements, en plus des infrastructures</li> <li>✓ 90% des +5ans sans abonnement TC et majoritairement des jeunes/scolaires</li> </ul>
--	---	---

**d Bilan des actions « Filière bois »**



**Tendances depuis le bilan à mi-parcours :**

- Des émissions de particules fines et COV (chauffage) qui baissent (-35% pour les PM10, -39% pour les PM2,5 et -24% pour les COV entre 2014 et 2023.)
- Une consommation de bois-énergie en baisse, -11% depuis 2014, conforme à la baisse globale des consommations sur le territoire (-10%).



**Éléments de contexte :**

- Révision du Plan de protection de l'atmosphère (chauffage bois)
- Augmentation de la fragilité de la forêt au regard du CC
- Nouvelle carte des massifs à risques incendie (2024)

**Niveaux d'avancement et d'efficacité de l'axe**



Avancement	
<b>Charte forestière</b>	Charte : démarrage 2019-2020 Signature pour la période 2023 – 2027, avec une opportunité de financement supplémentaire avec le FEDER sur l'animation Bois construction : déjà bien structuré, valorisation du label bois du Massif Central, volonté d'intégrer le Pacte bois et biosourcé de Fibois + Pacte Vertueux (a minima bois européen) Bois énergie : en cours de structuration, questionnaire diffusé aux communes sur approvisionnement Ajout d'un volet sur les forêts anciennes à protéger
<b>Remplacement des appareils de chauffage</b>	Action réalisée sur 2,5 ans : Forez'Pirer, action terminée avec le retrait de la Région 299 appareils de chauffage anciens ont été remplacés par des appareils Flamme verte 7* plus performants et moins polluants.
<b>Chaufferies</b>	Dispositif prime chaleur d'avenir, soutenu par l'ADEME, et techniquement par le SIEL et l'ALEC 42 qui est venu alimenter et simplifier l'action prévue initialement. En 3 ans, 42 projets publics/privés ont été accompagnés sur le territoire de Loire Forez. Mise en place d'un groupement d'achats de pellets bois pour 4 ans (2023-2027) pour LFA et 15 communes et l'entreprise Moulins Énergie.

<b>Construction bois</b>	Non réalisé Un appel à projet était prévu, mais ne s'inscrivait pas dans la même temporalité que les projets menés par les communes. La réflexion porterait plutôt sur la mise en place d'une enveloppe.	
<b>Moyens</b>		
<b>Charte forestière</b>	Ajout d'une aide forfaitaire correspondant à 10% des dépenses d'investissement et de maîtrise d'œuvre sur les massifs forestiers pour les communes maître d'ouvrage de chantier expérimental de reboisement adapté au changement climatique. Cette aide de LFA vient en complément d'une aide de 50% du département proposée dans le cadre d'un plan de soutien à la filière forêt/bois 2021-2026 Cofinancement d'un mi-temps au CNPF pour l'accompagnement des propriétaires privés Mise en place d'un Fonds de concours sur la rénovation des dessertes forestières au bénéfice des communes, autour de la gestion durable et de la défense incendie (AAP du CD à la base, contribution de LFA) Soutien des propriétaires forestiers privés pour leur projet de reboisement adapté au changement climatique	
<b>Remplacement des appareils de chauffage</b>	Entre octobre 2021 et mai 2024 (2,5 ans) Loire Forez a apporté près de 200 000€ de subventions. Retrait de la Région et maintien du dispositif jusqu'à épuisement du budget prévu par LFA.	
<b>Chaufferies</b>	Loire Forez agglomération est intervenu pour faciliter la diffusion de l'information auprès des communes, des privés et socioprofessionnels du territoire et en particulier les agriculteurs.	
<b>Construction bois</b>		
<b>Gouvernance</b>		
<b>Charte forestière</b>	Mobilisation de tous les partenaires, animé par Fibois 42 Enjeu d'arriver à mettre les acteurs autour de la table, travail avec d'autres territoires aussi, pour une mutualisation des moyens (Pilat / Roannais) Grosse difficulté à mobiliser les propriétaires privés, morcellement important Entrepreneurs agressifs, avec des surfaces importantes qui arrivent à maturité Travail avec les fédérations de chasse sur les questions du cerf et du loup Travail avec la CNPF pour des expérimentations sur l'adaptation des forêts et des essences Un jeu d'acteur complexe sur la filière sylvicole	
<b>Remplacement des appareils de chauffage</b>		
<b>Chaufferies</b>	Travail avec le SIEL et ALEC 42, pour LFA et les communes	
<b>Construction bois</b>	Réflexion sur un AMI, devenu AAP, qui deviendrait plutôt une enveloppe	
<b>Commentaires</b>		
Prime chaleur d'avenir a constitué une opportunité de faciliter le développement des chaufferies bois dans les communes Retrait de la Région du dispositif Forez'Pirer qui a limité la portée de l'action		

Pistes de poursuite / ajustements	Points +	Points -
<p>Identifier la suite à donner à l'action d'accompagnement sur le chauffage au bois</p> <p>Poursuite et massification des expérimentations sur les essences</p> <p>Mobilisation des fonds de concours pour les dessertes forestières et prendre en compte le risque incendie</p> <p>Poursuite des mesures engagées en 2024 (suite à l'enquête énergie)</p> <p>Prévoir l'évolution de la mesure sur la construction (enveloppe plutôt qu'AAP)</p> <p>Mobiliser les accompagnements de FIBOIS sur la construction bois</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Charte forestière finalisée et dotée d'un plan d'actions ; contrat territorial filière forêt bois signé avec le Département</li> <li>✓ Forez'Pirer pour le chauffage (environ 300 appareils renouvelés, objectif de 200)</li> <li>✓ Cofinancement d'un conseiller au CNPF pour les propriétaires</li> <li>✓ Baisse de la part de la population exposée à un seuil &gt; OMS2021 pour les particules fines (PM2,5)</li> <li>✓ Simplification de l'aide aux communes sur les chaufferies (prime chaleur d'avenir), enquête bois énergie pour les communes en 2024</li> <li>✓ Groupement d'achat granulés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Arrêt subvention de la Région (chauffage au bois), puis arrêt mesure</li> <li>✓ Jeu d'acteurs complexe sur la filière sylvicole</li> </ul>

### e Bilan des actions « Solaire »



#### Tendances depuis le bilan à mi-parcours :

- Multiplication de la production d'électricité PV par 2,7 entre 2014 et 2023 (+10,5% par an, soit 29,5 GWh supplémentaire)
- 8% de la consommation électrique de 2023 (contre 3% en 2014)
- Faible augmentation du solaire thermique, passage de 3,6 GWh en 2014 à 4,1 GWh en 2023



#### Éléments de contexte :

- Décret sur la solarisation des parkings
- ZAER

#### Niveaux d'avancement et d'efficacité de l'axe



Avancement		
Accompagnement des particuliers	1 <sup>er</sup> cadastre solaire réalisé : In Sun We Trust, avec un accompagnement par l'ALEC. Objectif 100 maisons par an, mais pas de suivi de l'impact / lien avec le cadastre.	
Accompagnement des communes	Mise en place d'un dispositif conjoint avec le SIEL depuis 2022 : d'abord une enquête « large » pour identifier des bâtiments propices puis des études techniques pour la réalisation, financées par LFa (bâtiments communaux et communautaires). Mise en place d'un système de financement des projets où les projets rentables permettent de financer des opérations non rentables et le reversement d'une partie du bénéfice dans un pot commun. Difficultés rencontrées : faibles surfaces qui ne permettent pas un portage SIEL, baisse des recettes de la vente, contraintes des ABF (Architectes du bâtiment de France) dans les centre-bourgs, faible rentabilité qui dissuade	
Accompagnement des agriculteurs	Fait par la chambre d'agriculture, pas de transmission systématique des données, pas de suivi du PV en toiture Position de l'agglo sur l'agrivoltaïsme est plutôt à la préservation des espaces naturels et agricoles	
Accompagnement des entreprises	EDEL : organisation réunions d'infos (tourisme, hébergeurs, restaurateurs) Pas de suivi des résultats	
Développement du PV au sol	Sites pollués et endroits artificialisés qui sont privilégiés Repérage des sites fait, aujourd'hui 3 parcs solaires existants (2 St Cyprien, 1 Ste Agathe) et 4e en cours (Ste Agathe) AAP de l'agglomération lancé et exploitation par AMO	
Moyens		
Accompagnement des particuliers	Depuis 2022, relais fait par le SIEL + espace info énergie Pas d'incitation financière ou technique	
Accompagnement des communes	Grappe de projets (35 identifiés, 6 en cours de concrétisation) Budget prévu revu à la baisse, 25 k€ attribués pour les études de structure	
Accompagnement des agriculteurs	Accompagnement fait par la chambre d'agriculture (1 ETP dédié)	
Accompagnement des entreprises	Difficulté à mobiliser, LFa qui n'est pas le bon interlocuteur	
Développement du PV au sol		
Gouvernance		
Accompagnement des particuliers	Depuis 2022 le relais est fait par le SIEL, qui passe par l'espace info énergie	
Accompagnement des communes	Mise en place d'un groupe de travail d'élus (31/05/2023) pour le suivi technique et politique du programme PV Portage par le SIEL	
Accompagnement des agriculteurs		
Accompagnement des entreprises		

<b>Développement du PV au sol</b>	
<b>Commentaires</b>	
<p>Baisse des recettes et difficultés à engager dans des projets en toitures (particuliers ou bâtiments publics) pour des questions avant tout de rentabilité Ce sont plutôt les gros projets qui voient le jour</p>	

Pistes de poursuite / ajustements	Points +	Points -
<p>Poursuite des projets engagés</p> <p>Focus sur la question des parkings (à articuler avec le PLUi ? &gt; traitement des entrées de ville par ex.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Passage à l'ALEC de l'accompagnement sur les ENR</li> <li>✓ 2022 : programme avec le SIEL pour les communes</li> <li>✓ Identification des bâtiments communautaire à potentiel fort</li> <li>✓ Mise en place d'un groupe de travail des élus</li> <li>✓ Grappe de projets (35 identifiés, 6 en cours de concrétisation)</li> <li>✓ Mobilisation de l'EDEL 42 pour les entreprises (demande données LFA &amp; plus récentes &gt; 114 projets dans la Loire en 2022)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pour les communes : budget revu à la baisse ; turn over au SIEL qui complexifie le suivi</li> <li>✓ Retard dans le lancement de la grappe</li> </ul>

## f Bilan des actions « Gaz renouvelable »

### Tendances depuis le bilan à mi-parcours :



- **Nouvelle action**
- Un développement du biogaz accéléré depuis 2021 (3,9 GWh en 2020, 6,7 en 2021, 16,5 en 2022 et 29,3 en 2023)
- Environ 15% de gaz vert dans les réseaux sur LFA (en 2024)

### Éléments de contexte :



- Méthaniseurs vont chercher des biodéchets de l'agroalimentaire
- Agriculteurs en demande de déchets complémentaires
- 2 méthaniseurs en cogénération, 2 en injection (dont 1 industriel à Montbrison)

### Niveaux d'avancement et d'efficacité de l'axe



Avancement		
Potentiel	Étude engagée : le compostage a été privilégié comme débouché pour les biodéchets (faible gisement) Les méthaniseurs vont chercher des biodéchets de l'agroalimentaire D'une manière générale, les agriculteurs sont en demande de déchets complémentaires	
Filières locales	Suite à l'étude, les déchets des paysagistes ont été intégrés et ils valorisent leurs tontes de pelouse (GAEC Grumard Saint Thomas La Garde) dans un rayon de 20 minutes autour Permet aussi de désengorger les déchèteries > très récent, pas encore de retours (1ère année)	
Usages locaux	Réseaux : 27 communes desservies, le sud, Montbrissonnais et poche à Noirétable. Extension du maillage jusqu'à Andrézieux en 2023 Les 2 lignes de transport passent toutes au GNV (2TMC, 3 ou 4 véhicules) Complexité pour la consommation locale : coût, durée des contrats d'exploitation, foncier, éloignement des réseaux, etc. Émergence de la station multi-énergie	
Veille	En cours, se fait avec les partenaires (GRDF, CVE) Différentes pistes étudiées : récupération CO2 en sortie de station, hydrogène vert, gazéification hydrothermale, etc. Étude du SIEL et de GRDF sur la valorisation des boues de STEP en méthaniseur : regroupement des boues de plusieurs sites ? Résultats de l'étude sont plutôt intéressants : soit valo + métha et implantation Montbrison-Savigneux ou Andrézieux	
Moyens		
Potentiel	Financement études	
Filières locales		
Usages locaux	Difficultés rencontrées sur le portage de la station multi-énergie mais émergence réussie	
Veille		
Gouvernance		
Potentiel		
Filières locales	Communication réalisée par LFa avec les chambres consulaires (CMA/CCI)	
Usages locaux	Pour les travaux de maillage, besoin de validation de la CRE et du SIEL Remplacement transports en commun	
Veille	Travail avec les partenaires, bonne communication	
Commentaires		
Étude sur les potentiels qui a constitué une grosse opportunité de travailler sur le gaz Fort développement des projets, avec engagement importante de GRDF Besoins de plus de projets dans la Loire d'une manière générale Vigilance sur le fait que le gaz, même vert, reste émetteur de GES		

Pistes de poursuite / ajustements	Points +	Points -
<p>Poursuite et suites à donner aux études engagées (valorisation des boues de STEP, etc.)</p> <p>Suivre les opportunités concernant l'hydrogène</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Engagement de l'étude de potentiels</li> <li>✓ Développement sur 2021/2022 de l'injection de biométhane</li> <li>✓ Accompagnement à l'émergence de la station multi-énergie</li> <li>✓ Développement de lignes de TC au GNV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Difficultés sur le portage du projet de station GNV, mais résolues</li> </ul>

### g Bilan des actions « Agriculture et adaptation »



#### Tendances depuis le bilan à mi-parcours :

- Augmentation de la surface agricole utile en bio, (10% en 2020), avec des variations selon les secteurs : 29% pour les vignes, 24% du maraîchage, 65% des fruits et 8% des céréales
- 9% des exploitations en élevage ont un cheptel en AB
- Tendance à la baisse des circuits-courts (2010-2020)



#### Éléments de contexte :

- Loi EGALIM (animation préfecture de la Loire)
- Grosse vulnérabilité sur la ressource en eau

#### Niveaux d'avancement et d'efficacité de l'axe



Avancement	
<b>PAT</b>	<p>2023 - 2027, candidature à un PAT de niveau 2, avec engagement jusqu'en 2030, avec 3 axes : produire / vendre / consommer</p> <p>Travail important engagé sur la logistique et l'approvisionnement mais pas encore de plateforme (1 en projet, 1 sur Saint-Étienne)</p> <p>Entrée au capital de la SIC De la ferme au quartier pour qu'elle se développe sur LFA et aussi auprès des cantines du territoire.</p> <p>Ajout d'un dispositif de sécurité sociale de l'alimentation (bassin de vie de Boën sur Lignon) : phase d'information, lancement des réunions type conventions citoyennes</p>
<b>Résilience au CC</b>	<p>Deux thématiques renforcées dans les PAEC / MAEC : gestion des prairies naturelles, fertilisation</p> <p>1 étude réalisée sur l'adaptation au CC</p> <p>LFA est structure agréée pour expertiser les infrastructures agroécologiques</p>

Moyens		
PAT	Sécurité sociale de l'alimentation 100k€ et AAP État DDETS Mieux Manger Pour Tous	
Résilience au CC		
Gouvernance		
PAT	Forte concertation pour l'élaboration du PAT Travail sur reprise / transmission des exploitations avec la CA et ADDEAR Animation par le Préfet de la Loire sur EGALIM	
Résilience au CC	Quelques difficultés avec la CA Malgré tout, rapport de confiance qui s'est installé	
Commentaires		
<p>Enjeu majeur de la ressource en eau Déprise agricole et problème de transmission des exploitations Préservation de l'agriculture du territoire et dialogue avec les agriculteurs et la CA compliqué pour intégrer les questions d'adaptation du secteur et d'évolution des pratiques</p>		

Pistes de poursuite / ajustements	Points +	Points -
Conversion bio	✓ PAT et candidature à une PAT niv.2	✓ Moins de freins, mais pas de dynamique forte sur le secteur agricole
Baisse nombre UGB / augmentation surface pâturage par UGB	✓ Formation auprès des personnels de cantine	✓ Besoin de coordonner avec le développement / maintien d'une filière active localement
Baisse des pesticides	✓ Mise en place des actions du PAEC	
Développement maraîchage	✓ Amélioration de la relation avec les agriculteurs	

## h Bilan des actions « Urbanisme »



### Tendances depuis le bilan à mi-parcours :

- Engagement de la révision du PLUi (et élargissement à 84 communes)
- Une tendance à l'augmentation de la consommation foncière en 2022 (103ha consommés contre une moyenne depuis 2011 autour de 50ha)



### Éléments de contexte :

- RE 2020
- Plan Paysage adossé au SCoT
- Cadre réglementaire en cours sur l'agrivoltaïsme

### Niveaux d'avancement et d'efficacité de l'axe



Avancement	
Rénovation	<p>Réflexion sur une OAP énergie et Climat dans le nouveau PLUi</p> <p>Besoin de mettre en lien le PCAET et le PLUi et d'articuler les deux démarches</p> <p>Appel à projets quartier 100% BBC avec Epures : expérimentation avec l'ALEC, accompagnement de 2 quartiers &gt; pour atteindre le 100% BBC sur tout un quartier, approche globale, en rénovation / rénovation urbaine (trajectoires). Démarrage fin 2024/ début 2025.</p> <p>Enjeux variés selon les secteurs, au sud, réflexion sur la ville du ¼ d'heure et l'accessibilité en modes doux. Dans le Forez, besoin de redonner de la qualité sur les espaces ruraux, santé / culture / éducation et maintien des services</p>
ENR	<p>ENR : Plan Paysage adossé au SCoT mais des désaccords sur le sujet à toutes les échelles. Difficulté de mise en compatibilité avec le SRADDET.</p> <p>Difficultés sur la position de la CA sur l'agrivoltaïsme, bien qu'elle soit en train d'évoluer pour laisser plus d'opportunités.</p> <p>Le développement des ENR sur le foncier non artificialisé est aujourd'hui compliqué dans le SCoT</p> <p>Éolien : enjeu du portage et projets mieux acceptés si coopératifs ou associant le public. Grosse opposition citoyenne locale. Fort intérêt par rapport au SCoT au regard de la consommation d'espace</p> <p>Besoin fort d'accompagnement pour ceux qui ont envie de monter des projets</p>

Moyens	
Rénovation	<p>Besoins de sensibiliser les élus, avec l'ALEC</p> <p>Surtout en lien avec le PLUi</p> <p>Besoin de sensibiliser aussi les porteurs de projets, en interne via le site internet LFA et communes, secrétaires de communes &amp; services urbanisme.</p>
ENR et bioclimatisme	<p>Réunions des acteurs du secteur : artisans, architectes, promoteurs, etc. Avait déjà pas mal été fait pour la gestion intégrée des eaux pluviales.</p> <p>Normalement aussi par l'ALEC</p>

Gouvernance	
Rénovation	<p>Président de LFA très volontaire sur les sujets d'urbanisme et d'aménagement.</p> <p>Dans les parties plus rurales, certains élus peuvent percevoir les grands docs supra comme une contrainte pour le développement de leur commune</p>
ENR et bioclimatisme	

Commentaires

La RE2020 est déjà contraignante, avec des mesures intéressantes pour l'adaptation dans les bâtiments, il est compliqué d'aller plus loin sur un règlement général.

Révision du PLUi engagée, gros enjeux sur l'articulation PCAET / PLUi

Pistes de poursuite / ajustements	Points +	Points -
<p>Besoin de réfléchir articulation ENR &amp; Paysage</p> <p>Sensibilisation et montée en compétence des élus et communes, capacité à apporter un soutien technique</p> <p>Besoin de sensibilisation sur les questions de bioclimatisme pour aller plus loin sur le sujet (OAP biodiversité et climat ?)</p> <p>Valoriser les retours d'expérience</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ PLUi à 84 en cours d'élaboration</li> <li>✓ Discussions sur une OAP énergie – climat</li> <li>✓ Appel à projets quartier 100% BBC avec Epures : accompagnement en expérimentation de 2 quartiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Orientations parfois contraires au SCoT (enjeux de ruralité)</li> <li>✓ Opposition marquée sur l'éolien</li> </ul>

### II.B.3. Bilan des moyens humains et financiers mis en œuvre

Questions évaluatives	Critères d'évaluation	Synthèse du bilan
<b>Moyens</b> : les moyens humains et financiers mobilisés sont-ils en adéquation avec l'avancement et les résultats ?	• Quelle est l'adéquation entre les moyens humains et les ambitions ? Les résultats ?	
	• Quelle est l'adéquation entre les moyens financiers et les ambitions ? Les résultats ?	

<p><b>Moyens humains</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux chargés de mission dédiés au PCAET (à partir de la 3eme année du PCAET, mi-2021)</li> <li>• Des chargé.es de missions thématiques (mobilité, aménagement, habitat)</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un manque d'animation transversale relatif dans le travail et le suivi des actions partenariales</li> </ul>
<p><b>Moyens financiers</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget important dédié aux actions du PCAET</li> <li>• Bonne mobilisation des subventions ou financements externes, ainsi que des partenariats/conventions</li> <li>• Études engagées et financées</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fin de l'aide au renouvellement des chauffages suite au désengagement de la Région</li> </ul>

#### a Quelle est l'adéquation entre les moyens humains et les ambitions ? Les résultats ?

Les moyens dédiés à la mise en œuvre du PCAET en interne sont désormais cohérents (deux chargés de missions dédiés à partir de la 3eme année du PCAET, mi-2021) et suffisants. Leurs missions pourraient être élargies dans le but d'avoir une politique d'animation transversale du PCAET auprès des autres

services de LFa et des partenaires. Concernant les communes, des nombreux accompagnements ont été réalisés sur différentes thématiques et particulièrement sur le développement des ENR (loi APER, charte éolien, animation de groupes de travail sur le PV, etc.). L'élaboration du PLUi constitue également un temps important de transversalité pour les équipes de LFa et avec les communes.

Une synergie peut être à approfondir entre les services, pour assurer un travail transversal sur certaines thématiques identifiées.



### **b Quelle est l'adéquation entre les moyens financiers et les ambitions ? Les résultats ?**

L'analyse budgétaire globale montre que les moyens alloués (dont subventions, aides, partenariats alloués) sont à la hauteur de l'ambition donnée au PCAET, avec une priorisation des actions, et une répartition des budgets sur différents services.

Un certain nombre d'actions ont bénéficié de subventions (ADEME, Département, PPA) ou de budgets déjà fléchés, issus d'autres politiques (mobilité, déchets).

Des partenariats complémentaires pourraient être mobilisés pour financer des actions de restauration des milieux, de la biodiversité, etc.

## **II.B.4. Bilan de l'efficacité des actions**

Questions évaluatives	Critères d'évaluation	Synthèse du bilan
<b>Efficacité</b> : en quoi les actions ont permis d'engager la transition écologique et l'adaptation du territoire ?	• Quelle est l'évolution observée des indicateurs énergétiques du territoire ?	
	• Quel est l'impact a priori des actions engagées ? Quelle dynamique locale est engagée ?	

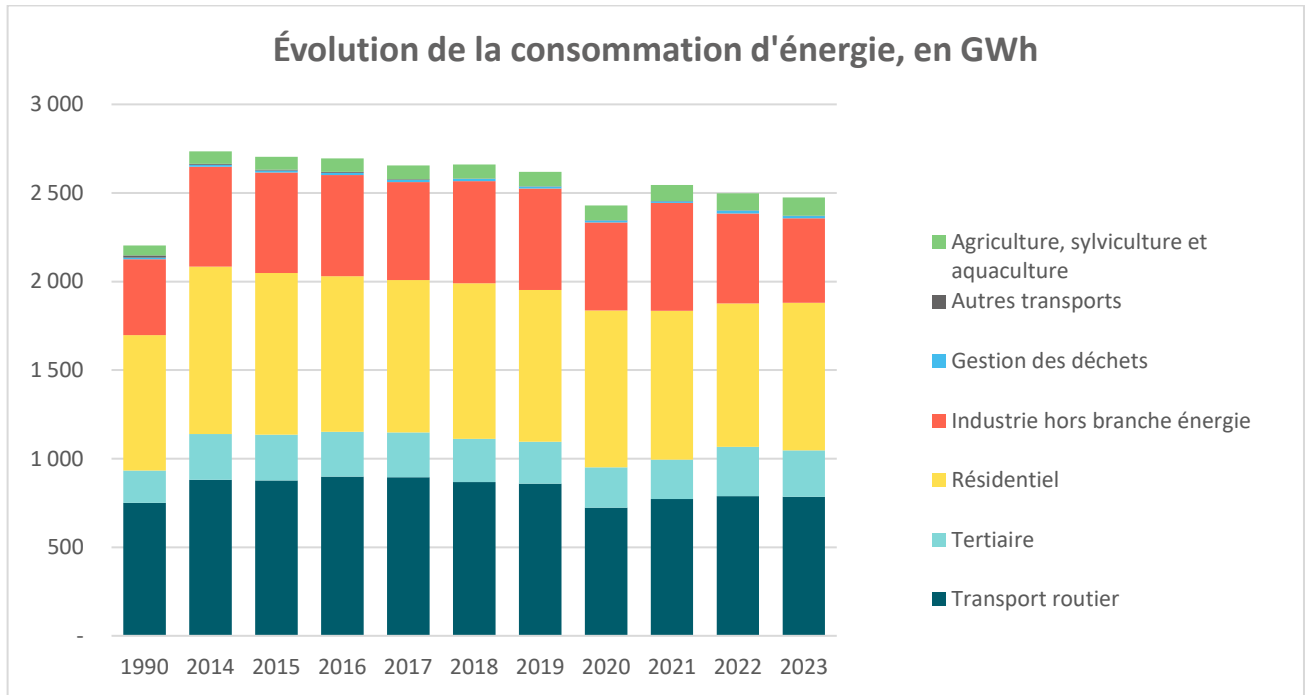
### **a Quelle est l'évolution observée des indicateurs énergétiques du territoire ?**

Sur les consommations d'énergie et les émissions de GES :

Entre 2014 (données du précédent PCAET) et 2023 (données les plus récentes lors de l'évaluation finale), les consommations d'énergie ont baissé de 10%, portées par la baisse des consommations du secteur industriel (-15%), des logements (-12%) et des transports routiers (-11%). Cette baisse est d'autant plus importante qu'elle intervient alors que la population du territoire augmente de manière importante sur la même période (+0.5%). Le secteur tertiaire quant à lui, voit sa consommation augmenter légèrement (+2%).

À l'inverse, les consommations énergétiques du secteur agricole augmentent de manière très importante, bien qu'elles restent, comparativement aux autres secteurs, minoritaires.

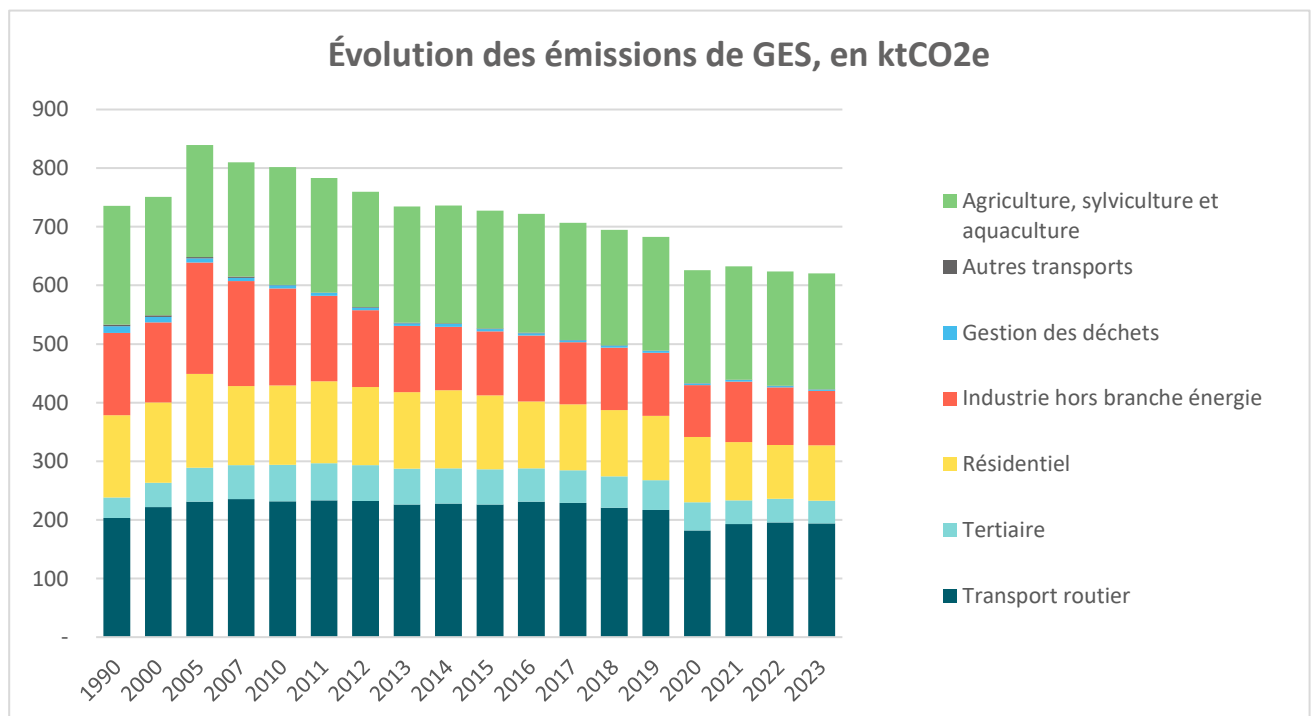
Pour atteindre les objectifs d'un territoire à énergie positive, les efforts doivent être poursuivis et renforcés, en particulier sur les bâtiments et sur les logements.



L'évolution des émissions de GES est relativement comparable à celles des consommations énergétiques, une part importante des émissions étant directement liées à la consommation d'énergies fossiles.

Entre 2014 et 2023, on constate une baisse de 16% des émissions, essentiellement sur le secteur tertiaire (-35%), sur les logements (-29%) et dans les transports (-15%).

Le secteur agricole, dont l'essentiel des émissions sont d'origine non énergétiques amorce une baisse, mais encore peu marquée (-2%).



**b Quel est l'impact a priori des actions engagées ? Quelle dynamique locale est engagée ?**

Un premier impact fort des actions mobilité peut être identifié, notamment sur les modes doux et l'intermodalité, à suivre dans le temps : l'engagement des habitants sur la thématique du vélo est visible et la demande d'alternatives à la voiture est constante. L'impact du contexte national et régional n'est cependant pas à minimiser car on observe d'une manière plus large sur l'ensemble du territoire national une augmentation de la pratique du vélo.

En matière d'habitat, une mobilisation forte sur l'OPAH pour les copropriétés a été observée ainsi qu'un engagement fort des habitants sur la question du chauffage (notamment bois, avec le renouvellement des appareils de chauffage dans le cadre du PPA). Des difficultés à engager une rénovation massive sont toutefois identifiées.

Un travail avec les entreprises a été engagé, en lien avec les différents accompagnements proposés par l'ALEC42, mais également en lien avec l'augmentation des coûts de l'énergie. Il y a donc un enjeu à renforcer l'accompagnement des entreprises dans la transition.

**II.B.5. Bilan de la gouvernance et de la coordination**

Questions évaluatives	Critères d'évaluation	Synthèse du bilan
<b>Gouvernance &amp; coordination</b> : en quoi la gouvernance et le portage de la démarche ont-ils contribué à la bonne mise en œuvre des actions ?	• Des instances de suivi des actions ont-elles été organisées ? Quelle a été la participation ?	
	• Quels sont les typologies d'acteurs participant à la mise en œuvre du PCAET ?	
	• Des partenaires techniques sont-ils associés à la mise en œuvre ?	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux chargés de missions dédiés à l'animation du PCAET</li> <li>• Des chargé.es de missions thématiques (mobilité, aménagement, habitat)</li> <li>• Partenaires clés sur des actions (ADEME, Département, ALEC, SIEL, Saint-Étienne Métropole, chambre d'agriculture)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un manque d'animation relatif dans le travail partenarial</li> </ul>

**a Des instances de suivi des actions ont-elles été organisées ? Quelle a été la participation ?**

Le bilan à mi-parcours a constitué le temps principal de suivi du PCAET, avec l'organisation d'ateliers avec des experts en deux temps et des réunions de secteurs avec les communes. Ce sont d'ailleurs ces ateliers qui ont conduit au renforcement des ambitions de LFa en matière de production d'ENR et

notamment de biogaz. Les chargés de missions qui travaillent sur l'animation et la mise en œuvre du PCAET ont collecté les d'indicateurs de suivi, en particulier sur les thématiques énergétiques, dans le cadre de TEPOS.

Bien qu'aucune instance de suivi du PCAET n'ait été formalisée, deux COPIL transition énergétique et 2 bureaux communautaires ont été organisés pour faire un point d'étapes sur les avancées. Les élus référents et partenaires ont en revanche été mobilisés au cas par cas sur la mise en œuvre des différentes actions et en fonction des politiques de LFa auxquelles elles faisaient référence (ex. mobilité, déchets, etc.).

Les services de LFa sont en contact régulier et direct avec les partenaires pour suivre l'avancement des actions, en particulier sur les volets énergétiques (rénovation et production).

**b Quels sont les typologies d'acteurs participant à la mise en œuvre du PCAET ?**

- Des partenaires clefs thématiques : institutionnels, économiques et acteurs locaux
- Les services de LFa
- Les communes.



La gouvernance et le suivi ne sont pas systématisés ni transversaux et mériteraient d'être renforcés en ce sens. La participation citoyenne n'est pas prévue.

**c Des partenaires techniques sont-ils associés à la mise en œuvre ?**

Oui, et de nombreux partenariats ont été mis en place. La dynamique doit être poursuivie et la recherche de partenariat maintenue. Le suivi de la mise en œuvre des actions partenariales via des réunions techniques thématiques par exemple, mobilisant des acteurs variés, permettrait une meilleure mobilisation et transversalité du PCAET.

Le positionnement de chef de file de LFa pourrait être valorisé, à travers un travail d'animation important auprès des communes par exemple ou par la constitution d'une organisation permettant d'ouvrir les échanges et le suivi du PCAET avec les acteurs locaux (ex. comité de suivi sur les questions de transition, etc.).

**II.B.6. Bilan de la dynamique du territoire**

Questions évaluatives	Critères d'évaluation	Synthèse du bilan
<b>Cohérence et dynamique locale :</b> dans quelle mesure les actions sont-elles cohérentes ou participent-elles de la dynamique locale ?	• Comment se traduit le PCAET dans les autres Plans & Programmes de LFa ?	
	• Quelle est l'appropriation des enjeux et actions ?	
	• Des évolutions sont-elles imputables en tout ou partie à des phénomènes externes ?	Crise sanitaire et crise énergétique

### a Comment se traduit le PCAET dans les autres Plans & Programmes de Loire Forez agglomération ?

Le PCAET s'appuie sur plusieurs programmes sectoriels, tels le PLH ou le Projet Alimentaire Territorial. Le fonctionnement interne de LFa et l'organisation des services permettent également une mise en cohérence avec les politiques en matière de gestion du patrimoine et d'aménagement.

L'élaboration du PLUi à l'échelle de LFa est en cours et l'intégration du PCAET a été anticipée, la traduction effective devra être étudiée.

### b Quelle est l'appropriation des enjeux et actions ?

Deux sondages ont été proposés pour l'évaluation du précédent PCAET, à destination des habitants d'une part et des élus d'autre part.

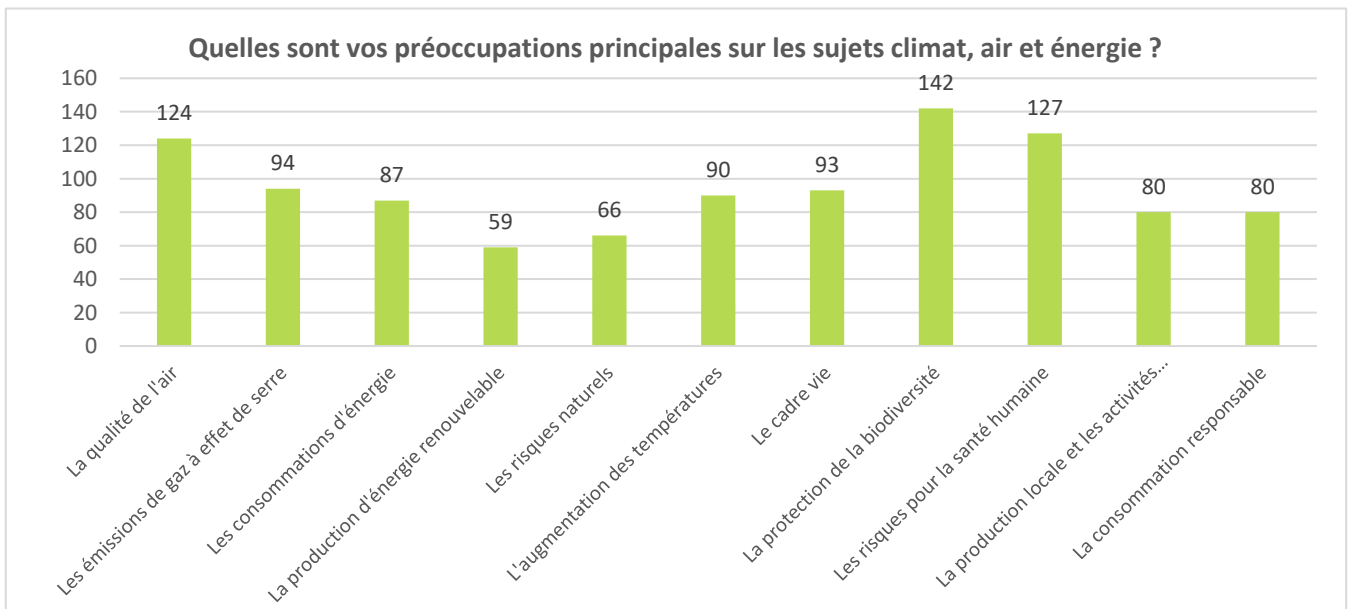
D'une manière générale, on constate une assez mauvaise connaissance des dispositifs du PCAET par le grand public, avec donc une communication importante à faire de la part de l'agglomération.

Le second constat est celui d'un décalage important entre les attentes et enjeux identifiés par le grand public et les priorités fixées par les élus.

#### → Synthèse des résultats du sondage grand public

Un sondage a été mené auprès du grand public, afin d'apprécier la dynamique locale citoyenne et d'observer les évolutions éventuelles des attentes des habitants en matière de transition. 179 personnes ont répondu aux questions, représentant 54 communes.

Il ressort globalement une attente de solutions et d'informations, face à un engagement en hausse de la part du grand public. Les préoccupations principales se sont orientées vers les sujets relatifs à la préservation de la biodiversité, à la santé et à la qualité de l'air. Les sujets des gaz à effet de serre, de la hausse généralisée des températures et du cadre de vie viennent ensuite.



Ces préoccupations sont en accord avec les enjeux identifiés dans le diagnostic et dans l'état initial de l'environnement :

*Sensibilité forte de la population à l'augmentation du nombre de jours de chaleur et de sécheresse : exposition renforcée à l'ozone, stress hydrique, développement de problèmes sanitaires (nouveaux agents pathogènes, allergies...)*

*Sensibilité forte des milieux herbacés, et par conséquent de l'activité agricole, à l'augmentation de la température et de la fréquence et durée des périodes de forte chaleur :*

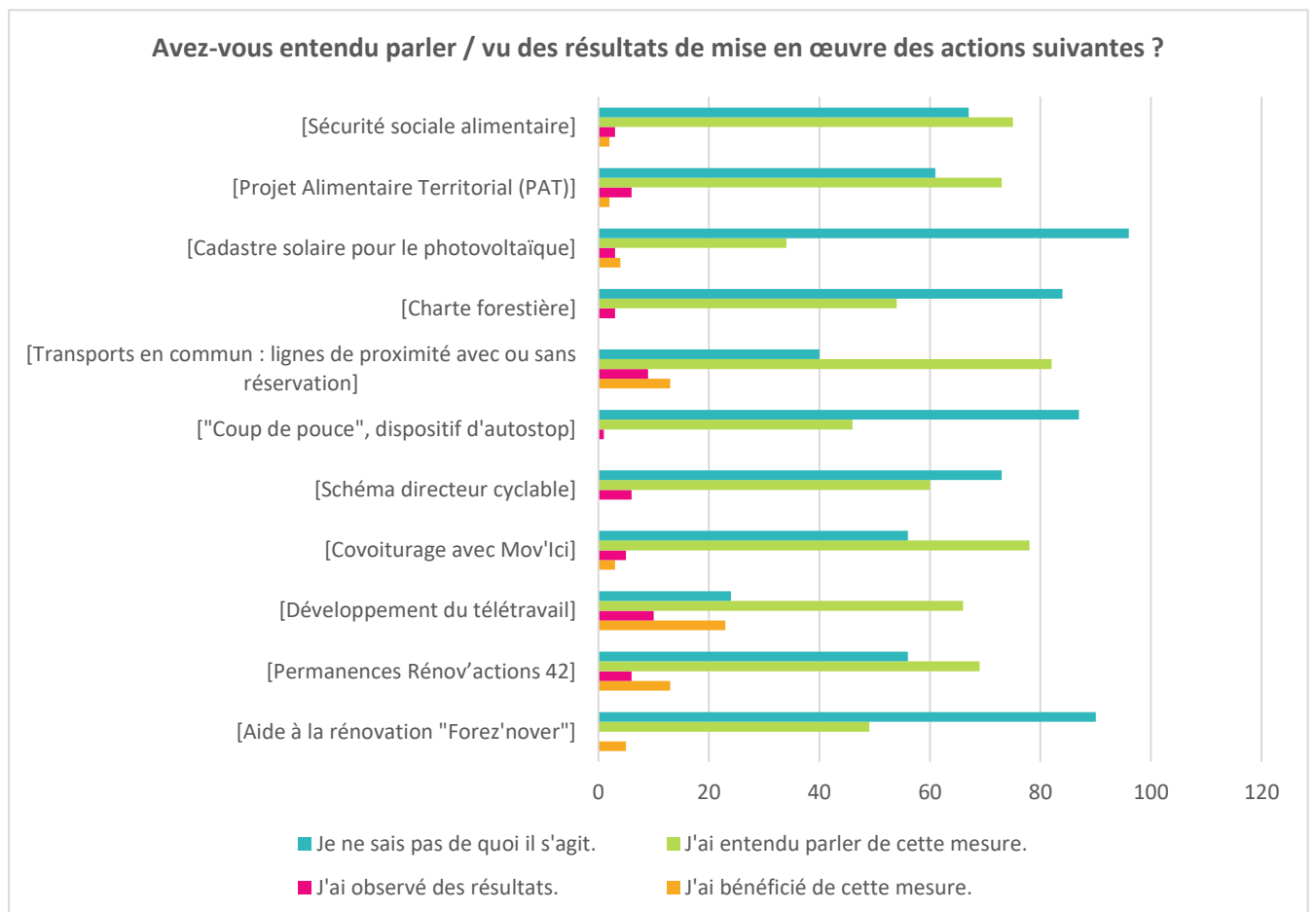
*- Modification de la dynamique de croissance, impliquant un décalage de saisonnalité et donc de disponibilité de la ressource*

*- Modification probable de la qualité de l'herbe, induisant une modification probable de la qualité du lait et des produits laitiers en général*

*Enfin, une vulnérabilité accrue des peuplements forestiers, due à la progression des ravageurs, et à l'augmentation probable du nombre et de la gravité de phénomènes extrêmes (tempêtes notamment).*

Le niveau de connaissance des habitants ayant répondu est variable selon les programmes est dispositifs. Ainsi, celui dont les répondants disent avoir le plus observé ou réalisé est le développement du télétravail, ce qui n'est pas directement en lien avec les actions déployées par LFa. On retrouve ensuite, les permanences Rénov'actions 42 et les lignes de transport de proximité.

Les actions et dispositifs les moyens connus par les habitants sont : le cadastre solaire, l'aide à la rénovation Forez'nover, « Coup de pouce » pour l'autostop et la Charte forestière. Les deux premières sont pourtant directement dédiées aux habitants pour les accompagner dans la transition énergétique. Un besoin de communication renforcé sur ces dispositifs est donc à déployer. En prenant du recul sur les réponses on constate, d'une manière générale, une grande méconnaissance des dispositifs engagés sur le territoire.



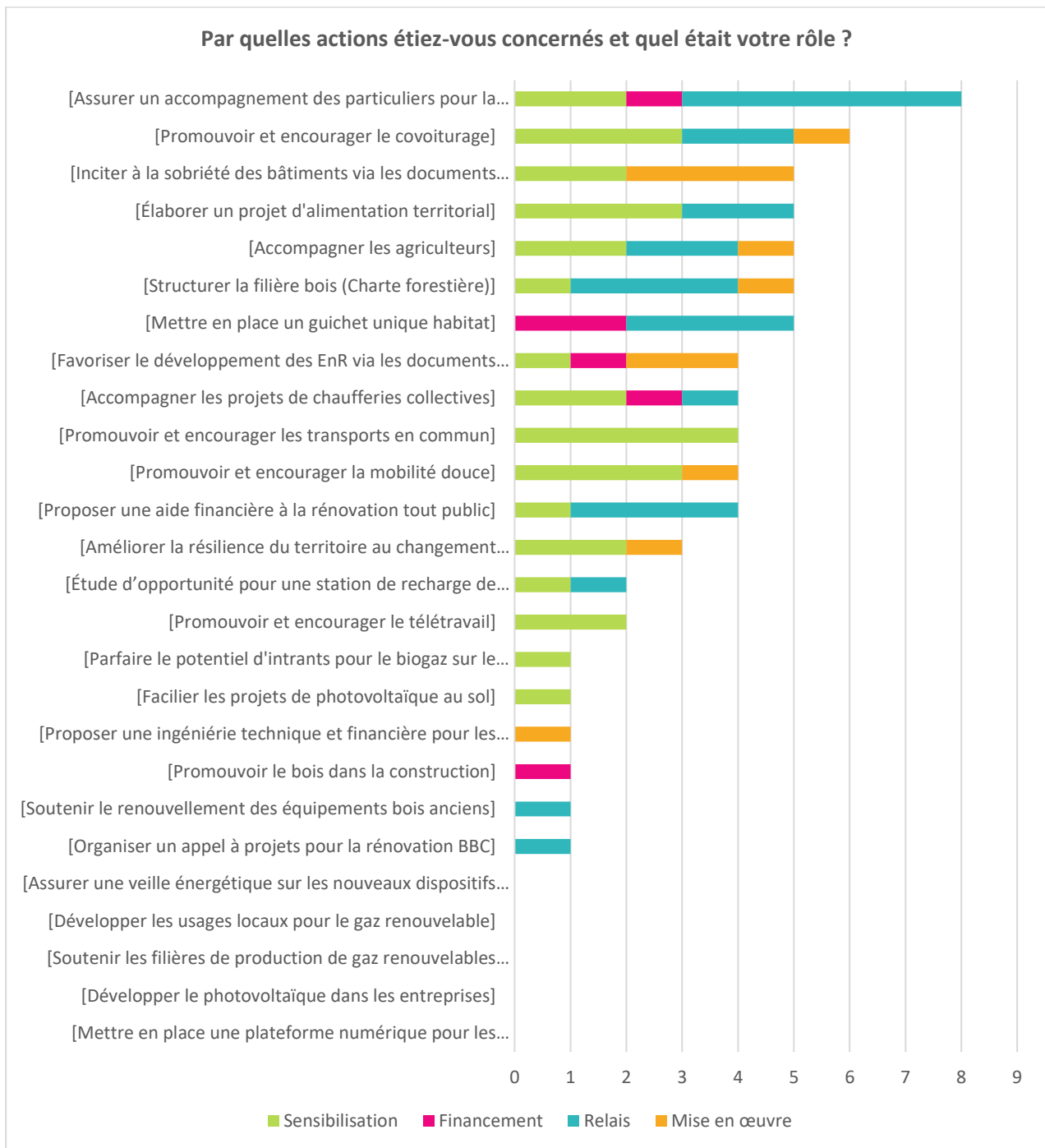
## → Synthèse des résultats du sondage Communes

Un sondage a été mené auprès des élus communaux du territoire, afin d'évaluer leur connaissance et leur appropriation du PCAET. 38 élus ont répondu, représentant 30 communes, soit un peu plus du tiers des communes.

Les élus ont été interrogés sur les thématiques et axes de travail du PCAET et sur le niveau d'enjeu dans leur commune. Les réponses divergent de celles des habitants, dans la mesure où le sujet considéré comme ayant le niveau d'enjeu le plus fort est celui de la production d'énergies renouvelables, thématique considérée comme la moins importante pour les habitants. Vient ensuite la sobriété énergétique, de nouveau un thème assez peu mobilisé par les habitants et l'adaptation au changement climatique, qui inclut la biodiversité, la hausse des températures, etc.). La question des émissions de GES et de leur réduction et de l'amélioration de la qualité de l'air apparaissent comme des enjeux de moindre intérêt.

	Enjeu faible - 1	Enjeu modéré - 2	Enjeu fort - 3	Enjeu très fort - 5	Note moyenne
La qualité de l'air et la santé (émissions liées à la performance des appareils de chauffage, exposition des populations les plus fragiles, émissions d'origine agricole, etc.)	12	19	5	0	<b>16,25</b>
La production d'énergie renouvelable (solaire en toiture, en ombrière, au sol, réseaux de chaleur et chaufferies collective, projets éoliens avec une participation citoyenne ou des communes, valorisation du potentiel de géothermie, etc.)	4	8	16	7	<b>24</b>
L'adaptation au changement climatique (aménagement, planification, risques naturels, confort thermique, préservation de la biodiversité, adaptation de l'agriculture et de la forêt, etc.)	1	15	15	4	<b>23</b>
La réduction des émissions de GES (dont émissions énergétiques (mobilité, habitat, activités) et non énergétiques (agricoles notamment))	4	16	13	1	<b>19,75</b>
La sobriété énergétique (planification, urbanisme, performance des bâtiments, alternatives et efficacité de la mobilité, baisse des consommations dans les activités, etc.)	3	9	18	5	<b>23,75</b>

Concernant leur rôle dans la mise œuvre des actions du PCAET, les élus s'identifient d'abord comme ayant un rôle de sensibilisation des habitants puis comme relais des actions de LFa. Cela traduit un certain manque de transversalité et de co-portage avec les communes. En effet, celles-ci sont directement actrices de la transition, avec un rôle de sensibilisation et de relais effectif, mais également dans l'exemplarité de leurs aménagements, via les documents d'urbanisme, dans la rénovation de leurs bâtiments, dans la gestion du foncier, etc.



Les résultats doivent être pris avec des pincettes dans la mesure où la représentativité du territoire n'est pas assurée. De plus, concernant les habitants, les répondants sont souvent des publics plutôt sensibilisés

### c Des évolutions sont-elles imputables en tout ou partie à des phénomènes externes ?

La crise sanitaire en 2020/2021 et la crise énergétique en 2021/2022 ont eu un impact sur l'évolution des modes de consommation de l'énergie, dont certains phénomènes sont encore présents (ex. télétravail, réduction des consignes de chauffage, etc.).

La mise en œuvre de la ZFE de l'agglomération stéphanoise devrait conduire à une amélioration de la qualité de l'air sur le territoire, en particulier au Sud, plus concerné par les déplacements pendulaires avec St-Étienne.